

Un cocktail fatal de pesticides

Public Eye

 Déclaration de Berne



Une évidence tangible

Grâce à vous !

Les analyses et les reportages publiés dans ce magazine, ainsi que le travail de recherche et d'enquête sur lequel ils sont basés, ne seraient pas possibles sans le soutien de nos membres et donateurs.

Si vous êtes déjà membre, nous vous en sommes très reconnaissants. Vous pouvez également nous soutenir en offrant une cotisation à vos connaissances.

Si vous n'êtes pas encore membre, nous vous invitons à adhérer à Public Eye ou, pour en savoir plus sur notre travail, à commander gratuitement un abonnement à l'essai sur www.publiceye.ch/membres

Cotisation-abonnement
75 fr. par an / Membre-soutien 240 fr.

Public Eye

Difficile d'oublier ces femmes et ces hommes rencontrés à Yavatmal. Ces agriculteurs indiens, qui cultivent le coton depuis plusieurs générations, vivent dans le plus grand dénuement. Pour survivre, ils doivent non seulement faire face aux aléas climatiques, mais sont de plus en plus dépendants des géants de l'agrochimie. Les semences, les engrais et les pesticides sont devenus tellement chers qu'une mauvaise récolte peut avoir des conséquences catastrophiques. Confrontés à une prolifération d'insectes nuisibles l'année dernière, de nombreux agriculteurs n'ont pas eu le luxe de se préoccuper des risques liés à l'épandage des pesticides extrêmement dangereux qu'ils utilisent. Plus de 800 d'entre eux se sont ainsi retrouvés à l'hôpital en quelques semaines.

Au cœur de ce scandale : le Polo, un pesticide extrêmement dangereux exporté depuis la Suisse par le géant bâlois de l'agrochimie Syngenta, alors qu'il est interdit dans notre pays. Comment est-il possible qu'une entreprise helvétique puisse exporter un produit à ce point dangereux qu'il est banni chez nous ? Est-il acceptable que le Conseil fédéral refuse d'interdire cette pratique au motif que cela constituerait une « atteinte disproportionnée à la liberté économique » ? Pouvons-nous ignorer que les journaux indiens font à nouveau état de cas d'intoxications à Yavatmal, et que rien n'a été fait jusqu'à présent éviter d'autres empoisonnements ?

C'est inacceptable. Surtout lorsque les solutions pour mettre fin à un tel scandale sont à portée de main. Le Conseil national pourrait prochainement décider d'interdire l'exportation de tous les pesticides bannis sur notre sol en raison de leurs effets néfastes sur la santé ou l'environnement. Plus largement, l'initiative pour des multinationales responsables ou, le cas échéant, un solide contre-projet, obligerait Syngenta à prendre plus au sérieux les risques liés à l'utilisation de ses pesticides. Il n'est pas nécessaire de faire le voyage jusqu'à Yavatmal pour se rendre compte à quel point il est urgent de prendre des mesures pour réguler les activités des multinationales. Sur place, cette évidence est simplement plus tangible.

TIMO KOLLBRUNNER, RÉDACTION

PUBLIC EYE - LE MAGAZINE N° 13, septembre 2018

ÉDITEUR
Raphaël de Riedmatten
—
RÉDACTION Timo Kollbrunner
—
TRADUCTION ET LECTORAT
Maxime Ferréol

PHOTO DE COUVERTURE
Atul Loke / Panos Pictures
—
MISE EN PAGES opak.cc
—
IMPRESSION Vogt-Schild Druck AG,
Cyclus Print & Leipa, FSC

TIRAGE F : 9 500 ex. / D : 25 800 ex.
—
CONTACT
Public Eye, Avenue Charles-Dickens 4
CH-1006 Lausanne
Tél. +41 (0)21 620 03 03
contact@publiceye.ch

ISSN 2504-1258
—
COMPTES POSTAL
10-10813-5
—
Paraît six fois
par année

Pesticides : Yavatmal compte ses morts

Une série d'empoisonnements aux pesticides fait des ravages dans les campagnes du centre de l'Inde. Au cœur de ce scandale : le Polo, un insecticide du géant bâlois Syngenta exporté depuis Monthey, alors qu'il est interdit en Suisse. Notre enquête sur place. ▶ [p. 4](#)

Un poison venu du ciel

Autre continent, même entreprise. Après l'épandage par avion d'un pesticide de Syngenta sur une école, les victimes attendent toujours réparation. ▶ [p. 17](#)

Médicaments : forte mobilisation pour des prix abordables

Plus de 33 000 personnes soutiennent la campagne de Public Eye et demandent au Conseil fédéral de prendre des mesures contre les prix exorbitants des nouveaux traitements. ▶ [p. 23](#)

« Dirty Diesel »

Les Pays-Bas confirment les résultats de notre rapport sur l'implication des négociants suisses dans la production de carburants toxiques destinés à l'Afrique. ▶ [p. 28](#)

Une question de réputation ?

Mise en cause par la justice aux États-Unis, Glencore répond par une campagne de séduction. ▶ [p. 30](#)

Responsabilité des entreprises

Le Conseil national devra choisir : soit il accepte un contre-projet solide, soit nous lancerons avec détermination la campagne de votation. ▶ [p. 32](#)

Actualité de l'organisation

Alessandra Silauri et Christian Engeli ont rejoint la direction collégiale de Public Eye. ▶ [p. 35](#)



Empoisonné l'année dernière lors de l'épandage d'un mélange de pesticides, Haribhau Kumbhekar n'est « plus le même », constate avec amertume sa fille Annapurna. Toutes les photos de notre reportage en une de ce numéro ont été réalisées par le photographe Atul Loke de Panos Pictures basé à Mumbai.

Des agriculteurs indiens intoxiqués par un pesticide fabriqué en Suisse



Dans le district de Yavatmal, au centre de l'Inde, des centaines d'agriculteurs¹ ont été empoisonnés entre juillet et octobre 2017. Plus de vingt personnes ont trouvé la mort. En cause : des cocktails de pesticides extrêmement dangereux, parmi lesquels le Polo, un insecticide exporté par Syngenta depuis la Suisse, où il est interdit. Comment a-t-on pu en arriver là ? Et quelle est la responsabilité du géant bâlois dans cette tragédie ? Pour tenter de répondre à ces questions, nous nous sommes rendus dans plusieurs villages de Yavatmal.

Bandu Sonule hurlait. Il était tellement agité qu'on avait dû l'attacher à son lit. Sa femme, Geeta, ne le reconnaissait plus, il était en plein délire. Puis il a perdu connaissance, est revenu à lui, et s'est évanoui à nouveau. Avant de se rendre à l'hôpital, Geeta avait mis en gage sa chaîne en or pour rassembler un peu d'argent, puis avait traîné son mari jusqu'au bus qui allait le conduire du village de Manoli à l'hôpital de la petite ville de Yavatmal, à deux heures de route. Elle était maintenant assise à son chevet, impuissante. « J'ai prié pour qu'il s'en sorte », nous raconte-t-elle, le regard vide et épuisé. « Nous n'avions plus d'argent pour payer un autre traitement. »

Bandu Sonule, 42 ans, travaillait dans les champs de coton, où il épandait des pesticides. Il en avait inhalé une telle quantité que les médecins n'ont rien pu faire pour le sauver.

Le mari de Geeta ne s'en est pas sorti. Le samedi 23 septembre 2017, à 13 h 35, Bandu Chandrabhan Sonule a été déclaré mort au Government Medical College & Hospital. « Les constatations post mortem indiquent une mort par intoxication », lit-on dans le rapport d'autopsie. Agé de 42 ans, ce père de deux enfants travaillait dans les champs de coton, où il épandait des pesticides. Parmi ceux-ci, le Polo, un insecticide extrêmement dangereux vendu par Syngenta. Il en avait inhalé une telle quantité que les médecins n'ont rien pu faire pour le sauver. Le frère de Geeta a loué une voiture pour transporter le corps de son beau-frère jusqu'au village. Sa veuve, âgée de 35 ans, a touché une indemnisation de la part du gouvernement. Mais elle doit désormais subvenir aux besoins de sa famille sans l'aide de son mari, qui gagnait l'équivalent de quatre francs suisses par jour en épandant des pesticides sur les cotonniers. Geeta travaille aussi dans les champs de coton, qu'elle désherbe à la faucille lorsqu'il ne pleut pas sans arrêt, comme ces derniers jours. Pour ce dur labeur, elle ne gagne que 1,50 franc par jour. Depuis la mort de leur père, la jeune Puga, 16 ans, et son frère Saurabh, de trois ans son aîné, travaillent aussi dans les champs. Ils désherbent, ensemencent ou épandent des engrais.

¹Dans les régions où nous nous sommes rendus, l'épandage des pesticides est une activité presque exclusivement masculine, tandis que les femmes sont essentiellement chargées de semer, désherber et récolter – en plus d'assumer la responsabilité des enfants et du foyer. C'est pourquoi nous avons fait le choix de parler d'« agriculteurs » et de « travailleurs agricoles » au masculin uniquement.



Bandu Sonule fait partie de la cinquantaine d'hommes décédés par intoxication après avoir épandu des pesticides entre juillet et octobre 2017, dans la région de Vidarbha, située dans la partie orientale de l'État du Maharashtra. Pour le seul district de Yavatmal, le bilan s'élève à plus de vingt morts. Au total, quelque 800 agriculteurs et travailleurs agricoles du district ont dû être hospitalisés en raison d'intoxication aiguë après avoir pulvérisé des pesticides. Plusieurs centaines d'entre eux avaient temporairement perdu la vue. Cette vague d'empoisonnement est survenue en quelques semaines seulement.



Pour le seul district de Yavatmal, le bilan s'élève à plus de vingt morts. Au total, quelque 800 agriculteurs et travailleurs agricoles du district ont dû être transportés à l'hôpital pour intoxication aiguë après avoir pulvérisé des pesticides.

Le cercle vicieux de l'exploitation

Capitale du sultanat de Berar, Yavatmal est décrite dans les textes sacrés comme « le lieu le plus sûr au monde ». Plus de 500 ans plus tard, la ville, située dans la « ceinture du coton » de l'État du Maharashtra, est surtout connue pour enregistrer le taux de suicide le plus élevé chez les agriculteurs et les travailleurs agricoles. Selon les chiffres officiels, un agriculteur se suicide toutes les 30 minutes en Inde, la plupart en avalant des pesticides. Dans le seul district de Yavatmal, 3500 suicides ont été enregistrés entre début 2001 et mai 2016, comme le relate Kota Neelima dans son ouvrage *Widows of Vidarbha*, qui retrace le combat de seize femmes dont les maris se sont donné la mort.

Si chacune de ces femmes a sa propre histoire, les similitudes sont criantes : la dépendance totale aux aléas climatiques en raison de l'absence de systèmes d'irrigation. La lutte contre la prolifération des parasites. Les semences de coton génétiquement modifiées au prix jusqu'à quatre fois plus élevé, et les intrants – engrais, herbicides, régulateurs de croissance – si coûteux dont ces variétés ont besoin pour pousser. La promesse non tenue par ce « BT-coton », censé résister aux nuisibles. Les infestations de plus en plus graves par des insectes ayant développé une résistance. L'utilisation toujours plus excessive de pesticides. Et les conséquences inexorables : la spirale de l'endettement pour les familles d'agriculteurs, des crédits au taux d'intérêt exorbitant souvent contractés auprès de prêteurs sans scrupules, lorsque les banques ne veulent plus rien entendre. La honte de ne pas pouvoir s'acquitter de la dot de sa fille ou offrir une éducation à ses enfants. Le



suicide. Et le vide qu'il laisse. La lutte pour se faire une place dans cette société patriarcale quand on est veuve. L'absence de perspectives.

« Les familles d'agriculteurs sont prises dans le cercle vicieux de l'exploitation alimenté par le gouvernement et l'industrie », analyse Kota Neelima. Faute de soutien étatique en faveur d'une agriculture écologique, ces familles n'ont pas d'autre choix que d'acheter des semences génétiquement modifiées et des pesticides hors de prix. Selon cette ancienne journaliste, les agricultrices et agriculteurs indiens sont « les victimes silencieuses du développement accéléré du pays ».

De simples faits divers

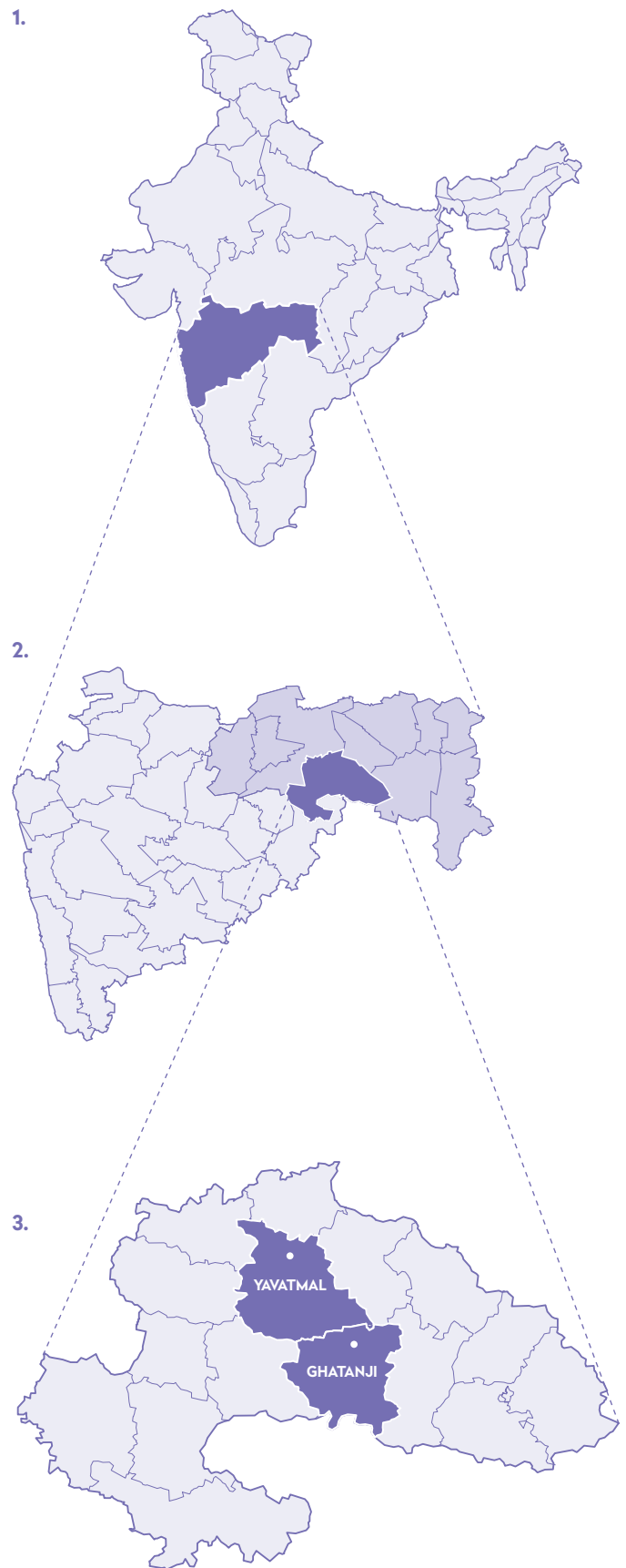
Dans les médias indiens, les suicides d'agriculteurs sont depuis longtemps traités comme des faits divers. Le 14 juillet dernier, le *Hindustan Times* publiait les derniers chiffres dans une maigre colonne en cinquième page : 639 suicides enregistrés entre mars et mai dans l'État du Maharashtra. Mais les cas d'intoxication accidentelle aux pesticides, pourtant fréquents depuis de nombreuses années, n'avaient que rarement intéressé la presse. Du moins jusqu'à l'année dernière. À l'automne, le nombre d'intoxications enregistrées était si élevé que l'affaire a commencé à faire du bruit, bien au-delà du district de Yavatmal.

Début octobre, le Premier ministre du Maharashtra a constitué une équipe de sept personnes chargées de mener une enquête spéciale sur les causes de cette vague d'intoxications. Ses conclusions : les cotonniers avaient atteint une hauteur nettement supérieure aux années précédentes – jusqu'à 1,80 mètre – en raison de facteurs climatiques, mais aussi de l'utilisation excessive d'engrais. Une invasion sans précédent de nuisibles ravageurs – mouches blanches et cigales, mais aussi et surtout des vers roses du cotonnier – avait demandé un épandage massif de pesticides. La pulvérisation à hauteur de visage aurait entraîné « une augmentation de la quantité de pesticide inhalée ». Les agriculteurs auraient en outre travaillé sans équipement de protection adéquat, avec un simple tissu sur la bouche. Par ailleurs, les systèmes modernes de pompes électriques ou à moteur Diesel auraient pulvérisé plus de pesticide que nécessaire, et ce en fines gouttes restant plus longtemps en suspension dans l'air. Enfin, les utilisateurs auraient mélangé plusieurs insecticides et régulateurs de croissance, lesquels auraient créé des composés toxiques impossibles à traiter avec un antidote spécifique.

Mais avec quelle substance ces hommes se sont-ils intoxiqués ? Un tel drame aurait-il pu être évité ? Avaient-ils été informés des dangers de ces pesticides ?

Du poison produit à Monthey

Alors que les premiers comptes-rendus des décès étaient publiés fin septembre dans la presse indienne, les



1. L'État indien du Maharashtra

2. Le district de Yavatmal dans la région de Vidarbha

3. Les villes de Ghatanji et de Yavatmal dans le district de Yavatmal

noms des insecticides responsables de cette vague d'intoxication commençaient à filtrer : les marques indiennes Profex Super, Police ou encore Monocil, qui contient du monocrotophos, une substance hautement toxique. Et le Polo, un insecticide à large spectre dont la substance active est le diafenthiuron. Il est produit par le géant suisse Syngenta.

Le diafenthiuron paralyse les parasites avant de les tuer. Sur les champs de coton, il est principalement utilisé pour lutter contre la mouche blanche. Il figure parmi les 40 pesticides de Syngenta classés comme « extrêmement dangereux » par le réseau international Pesticide Action Network (PAN). Introduit dans l'Union européenne en 1991, il y est interdit depuis 2002 ; en Suisse depuis 2009. Selon l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), le diafenthiuron est « toxique en cas d'inhalation » et peut « occasionner des lésions d'organes en cas d'exposition prolongée ou répétée ».

Contrairement à d'autres pesticides extrêmement dangereux de Syngenta, le diafenthiuron est produit en Suisse, sur le site du géant bâlois à Monthey, en Valais. En vertu de la loi sur la transparence, Public Eye a pu, après des mois d'opposition de Syngenta, avoir accès à des chiffres sur les exportations de ce produit. En 2017, la firme en a exporté plus de 126 tonnes depuis la Suisse ; 75 tonnes vers l'Inde, 50 vers l'Afrique du Sud et 1,5 vers la Colombie. Si d'autres pesticides interdits – comme le paraquat ou l'atrazine – sont ponctuellement exportés depuis la Suisse, les données de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) obtenues par Public Eye montre que le diafenthiuron est le seul pour lequel les volumes sont significatifs.

« Une profonde préoccupation »

Après cette vague d'intoxication, les autorités indiennes ont commencé à s'intéresser à Syngenta et à son pesticide Polo. En octobre 2017, le ministre de l'Agriculture de l'État du Maharashtra a annoncé l'ouverture d'une enquête contre le géant bâlois pour « homicide volontaire ». À ce jour, il est impossible de savoir si cette enquête a bien été menée et, le cas échéant, quelles sont ses conclusions. En octobre dernier, Syngenta communiquait dans les médias indiens sa « profonde préoccupation » par rapport aux intoxications, tout en précisant que son insecticide n'en était pas responsable. Selon la filiale indienne du groupe, le Polo serait employé en Inde depuis 14 ans « avec succès », sans avoir occasionné le moindre décès. « D'autres causes » seraient à l'origine de ces « tristes événements » : la hauteur exceptionnelle des cotonniers et les négligences des cultivateurs qui ne se seraient pas protégés et auraient mélangé plusieurs pesticides.

Les arguments de Syngenta n'ont toutefois pas convaincu le gouvernement du Maharashtra : en juin 2018, il a interdit provisoirement la commercialisation



Les visiteurs curieux ne sont pas les bienvenus : l'entrée du Government Medical College & Hospital de Yavatmal.

de cinq pesticides, dont le diafenthiuron. Et le ministre de l'Agriculture du Maharashtra a même demandé au gouvernement indien de les bannir de façon permanente. Au mois d'août, le gouvernement fédéral a pourtant publié une liste de douze pesticides qu'il entendait interdire sur la base d'une évaluation en cours depuis des années. Or le diafenthiuron n'y figurait pas,

En octobre dernier, Syngenta faisait part dans les médias indiens de sa « profonde préoccupation » par rapport aux intoxications, tout en précisant que son insecticide n'en était pas responsable.

pas plus que le paraquat ou le monocrotophos, deux autres pesticides extrêmement dangereux vendus en Inde par le géant helvétique. Pour le célèbre spécialiste du monde agricole indien Keshav Kranthi, de l'International Cotton Advisory Committee à Washington, il n'y a là rien de surprenant : le lobby indien des pesticides aurait, selon lui, une influence sur les décideurs politiques et les autorités législatives. En « déformant des faits qui la dérangent », l'industrie parvient toujours



Haribhau Kumbhekar a été empoisonné par un mélange de pesticides. Il ne s'en est jamais vraiment remis.

à s'opposer à l'interdiction de pesticides extrêmement dangereux, mais très lucratifs.

L'atropine pour tous

Pour savoir quelles substances ont causé cette vague d'intoxications, le mieux est de se rendre au Government Medical College & Hospital de Yavatmal. Seul grand hôpital de la région, c'est là que la plupart des victimes sévèrement touchées ont été amenées. Mais les visiteurs curieux ne sont pas les bienvenus, car l'établissement a fait l'objet de critiques de toutes parts après la tragédie. On lui reproche de manquer de connaissances sur les pesticides et de ne pas disposer des instruments de diagnostic adéquats pour pouvoir administrer aux patients les antidotes appropriés. Tous les cas ont été traités à l'atropine, qui est indiquée dans le traitement des intoxications aux pesticides de type « organophosphoré ». Bon nombre de victimes avaient en effet pulvérisé du monocrotophos, un organophosphoré hautement toxique, mais la plupart l'avaient mélangé à d'autres substances comme le Polo, qui n'est pas un organophosphoré.

C'était notamment le cas de Bandu Sonule, décédé dans cet hôpital. En présence de sa femme Geeta, il avait indiqué au personnel médical avoir mélangé du Polo de Syngenta avec d'autres substances qu'il était incapable de nommer. Un diagnostic indiquant les causes

précises de son intoxication n'a donc pas pu être établi. On lui a administré de l'atropine, qui peut avoir des conséquences dramatiques à fortes doses : agitation, hallucination, délire, convulsions, coma. Impossible de savoir si le décès de la victime a été le résultat du mélange de pesticides uniquement, ou si le traitement à l'atropine a aussi eu un impact.

« J'ai paniqué, j'ai crié, mais personne n'est venu », se souvient Sumesh Kanande, qui était attaché à son lit par les poignets et les chevilles. « J'avais peur de mourir. »

Il est difficile d'imaginer le drame qui s'est déroulé à l'hôpital de Yavatmal ce jour-là. Les personnes présentes évoquent des images épouvantables. Les victimes affluaient par dizaines. Le jour de la mort de Bandu Sonule, Sumesh Kanande (38 ans), du village de Lomi, y était également hospitalisé, les poignets et chevilles attachés au lit. Il avait été pris d'étourdissements et de nausées après avoir pulvérisé pendant trois jours consécutifs plusieurs mélanges de pesticides, dont le Polo et le Monocil. Il a perdu connaissance à l'hôpi-



Hiroman Soyam a dû être hospitalisé après avoir pulvérisé un champ de coton avec du Polo, un pesticide de Syngenta. « Il a gâché sa vie dans les champs de coton », constate sa femme, Archana.

tal. Quatre jours plus tard, il s'est réveillé sanglé au lit. « J'ai paniqué, j'ai crié, mais personne n'est venu », nous raconte-t-il. « J'avais peur de mourir. » Une dizaine d'autres travailleurs agricoles gisaient à ses côtés. « Ils étaient tous attachés à leur lit. »

« Il n'est plus le même »

Haribhau Kumbhekar, que nous avons rencontré dans le petit village de Bhari, où il vit avec sa famille, a également dû être hospitalisé. Pendant douze jours consécutifs, il avait épandu un mélange de Polo et d'autres pesticides. Le propriétaire de l'exploitation ne lui avait pas dit quels étaient ces autres produits. Le douzième jour, Haribhau a commencé à se sentir mal et a été pris de diarrhées. Le lendemain matin, sa fille le conduisait en rickshaw motorisé à l'hôpital de Yavatmal, où il était admis aux soins intensifs à 15 h, avant de perdre connaissance une heure plus tard. Quand il est revenu à lui, ses membres tremblaient. Il a tenté d'arracher sa perfusion et sa fille a dû demander de l'aide aux familles des autres patients pour le maintenir dans son lit jusqu'à ce qu'on l'y attache. Il est resté ainsi pendant quinze jours.

Aujourd'hui, Haribhau, qui a l'air nettement plus âgé que ses 53 ans, n'a plus d'énergie que pour des tâches légères. Même parler est difficile. Il se perd souvent

dans ses souvenirs lorsqu'il tente de répondre à des questions précises. C'est dans ces moments-là qu'Annapura, sa fille, intervient. Âgée d'une trentaine d'années – elle ne connaît pas la date exacte de sa naissance –, elle est aussi éloquente qu'elle paraît éprouvée. Il y a quatre ans, elle a perdu son mari. Il a bu beaucoup d'alcool avant de boire un pesticide, nous raconte-t-elle brièvement. Il y a un mois, elle a perdu son fils de cinq ans. Il a soudainement été pris d'une forte fièvre et les médecins de l'hôpital n'ont pas pu le sauver. En octobre dernier, elle a perdu son père – ou du moins l'homme qui avait été son père jusque-là. Haribhau est encore en vie ; il est assis à ses côtés, appuyé contre un mur décrépi, le regard vide. « Il n'est plus le même », nous confie sa fille. « Avant, il était en pleine forme. Maintenant, il est faible et toujours fatigué. Il ne voit plus très bien et a des douleurs. » Annapurna et sa mère, Vimalbai, s'éreintent chaque jour à désherber les champs, mais ce qu'elles gagnent ne suffit pas. Les 5000 roupies (environ 70 francs) de compensation que Haribhau a reçues de l'État, comme la plupart des victimes d'intoxication, se sont depuis longtemps envolées.

Le Polo incriminé

Bandu Sonule, Sumesh Kanande et Haribhau Kumbhekar épandaient tous trois du Polo de Syngenta, mélangé à



Purushottam Khadse a encore un sachet de Polo, mais il est catégorique : « Je ne l'utiliserai plus jamais. »



d'autres insecticides, fongicides et régulateurs de croissance. Il est impossible de dire quelle substance ou quel mélange est responsable de leur intoxication, et dans quelle proportion.

Parmi les dizaines d'hommes qui nous ont raconté les problèmes de santé dont ils ont souffert après avoir pulvérisé du Polo, certains cas ne laissent aucune place au doute. Ils mettent à mal la prétendue innocuité du produit garantie par Syngenta. Des cas comme celui de Hiroman Soyam, cultivateur et travailleur agricole âgé de 40 ans. Lui aussi a dû être hospitalisé après avoir pulvérisé un champ de coton en septembre dernier. Dans son bidon, il n'y avait qu'un seul pesticide : du Polo, dilué à l'eau. Il a commencé à faire chaud et le vent s'est levé, soufflant les gouttelettes de produit vers son visage, nous relate-t-il. Quand il s'est réveillé le lendemain matin, ses joues, ses yeux et sa poitrine étaient gonflés ; il était fiévreux, souffrait de diarrhées et ne pouvait plus parler. Il avait aussi perdu la vue. Hiroman a dû passer trois jours sous perfusion sur le sol de l'hôpital avant d'obtenir un lit, auquel il a été sanglé après avoir reçu un traitement par voie intraveineuse – probablement de l'atropine.

Hiroman ne s'est toujours pas remis de ce tragique épisode. Auparavant, il travaillait toujours beaucoup, sans jamais prendre la moindre journée de repos, se souvient sa femme, Archana. Aujourd'hui, le peu

d'énergie qu'il lui reste lui permet tout juste de conduire les buffles de son père au pâturage. Archana souhaite plus que tout que leur fille de 17 ans et leur fils de 13 ans n'aient jamais à travailler dans les champs de coton : « Si leur père a déjà gâché sa vie dans les champs, j'espère au moins que nos enfants auront une vie meilleure. »

« Danger »

Hiroman Soyam n'est pas le seul à avoir été hospitalisé l'année dernière après avoir épandu du Polo. C'est aussi le cas de Purushottam Khadse, du village d'Inzala. Son intoxication a été moins grave : il a retrouvé la vue après quelques jours et n'a aucune séquelle aujourd'hui. « Mais le Polo, nous confie-t-il, je ne l'utiliserai plus jamais. »

Le mot « Danger » est imprimé sur un triangle bleu. Bleu veut dire « toxique ». On peut aussi y lire l'avertissement suivant : « Il n'existe aucun antidote connu ».

Il lui en reste encore. Hiroman ouvre un petit placard dans l'entrée de sa maison et nous tend un sachet blanc encore fermé. Le mot « Danger » est imprimé sur un



Des bidons de pesticides usagés pour aller aux toilettes, des engrais entreposés dans la chambre à coucher, un bidon d'épandage : les traces de l'agrochimie sont omniprésentes.



triangle bleu. Bleu veut dire « toxique ». On peut aussi y lire les avertissements suivants : « Éviter toute inhalation et tout contact avec les yeux », « Porter des vêtements de protection, un masque, des lunettes et des bottes », « En cas de symptômes d'intoxication, consulter immédiatement un docteur ». Ou encore : « Il n'existe aucun antidote connu. Recourir à un traitement symptomatique. » Mais toutes ces indications ne sont écrites qu'en anglais et en hindi. Pas un mot en marathi, la seule langue parlée par la plupart des gens de la région. Sur l'emballage est apposé un petit dépliant reprenant les instructions en douze langues. Mais toujours pas en marathi. Purushottam Khadse n'a jamais ouvert ce dépliant. S'il l'avait fait, il y aurait trouvé des caractères si minuscules qu'ils sont indéchiffrables à l'œil nu. L'équipe chargée par le gouvernement de mener l'enquête a également constaté que la police d'écriture dans les brochures d'information était « illisible », et que les instructions ne pouvaient donc « pas être comprises ni suivies ». Il s'agit d'une violation du Code de conduite international sur la gestion des pesticides de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui demande à l'industrie des pesticides d'adopter « un étiquetage clair et précis » (art. 5.2.4.7). Syngenta s'est engagée à remplir ces exigences, dans le cadre de sa participation à Croplife, le lobby international des géants de l'agrochimie, qui exige de ses membres le respect du code de conduite de la FAO. Mais qu'en est-il vraiment ?

Un simple « tampon » en guise de consentement

Sur son site internet, la filiale indienne de Syngenta affirme : « L'utilisation sûre et responsable de nos produits est la base de nos efforts visant à aider les agriculteurs à produire plus avec moins de ressources. Notre accompagnement des pratiques d'utilisation repose sur des programmes agricoles responsables, et la manipulation et le stockage sûrs de nos produits. »

Pour voir ce qu'il en est dans la pratique, nous cherchons le magasin de Ghatanji où Purushottam Khadse a acheté son Polo. Nous le trouvons dans une ruelle avoisinante. Trois pesticides de Syngenta sont en rayon : les fongicides Amistar Top et Tilt, et l'insecticide Ampligo, qui arbore un triangle jaune indiquant que le produit est « hautement toxique ». À leurs côtés trônent trois statuettes de Lakshmi, la déesse indienne de la fortune, de la prospérité et de la richesse.

Comment se passe la vente de ce type de pesticides ? Le vendeur inscrit au marqueur le dosage à respecter pour le mélange et les plantes sur lesquelles il faut l'utiliser. Si l'infestation est grave, explique-t-il ouvertement, il recommande de mélanger deux pesticides – par exemple un fongicide et un insecticide – pour gagner en efficacité.

Les acheteurs doivent signer dans un cahier épais, sous un tampon indiquant : « J'ai reçu des informations sur cet insecticide, herbicide ou fongicide, je l'ai acheté

de mon plein gré, on m'a donné toutes les instructions de sécurité, et il est de mon entière responsabilité d'utiliser le produit de façon sûre. » Les agriculteurs qui ne savent pas lire et écrire attestent de leur consentement en appuyant sur le cahier le bout de leurs doigts trempés dans l'encre. Est-ce à cela que Syngenta fait référence lorsqu'elle s'engage, dans son propre code de conduite, à garantir « une utilisation adéquate et responsable » de ses produits ? Au mur du magasin est accroché un « certificat d'excellence » délivré par Syngenta : « En remerciement pour votre succès et votre contribution ». Expliquer les dangers des produits aux agriculteurs ne fait visiblement pas partie de l'« excellence » en question.

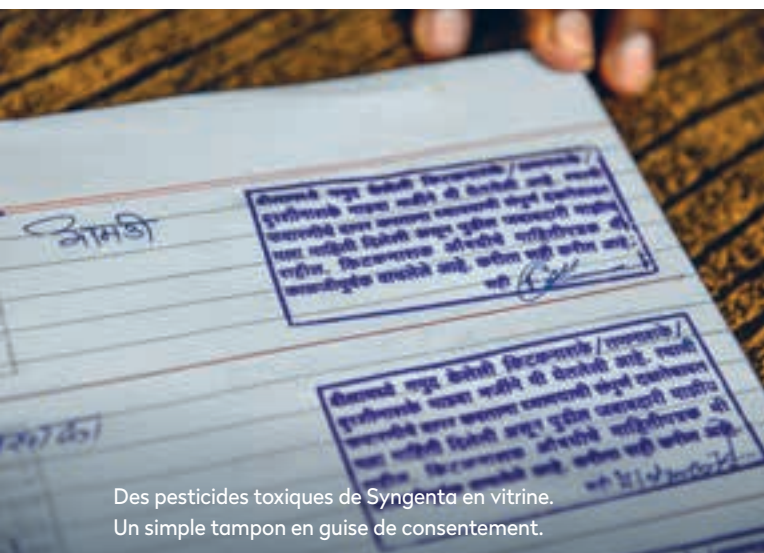
Pas plus que la mise à disposition d'équipements de protection. Le code de conduite de la FAO exige des gouvernements et de l'industrie qu'ils encouragent « l'utilisation d'un équipement de protection individuelle qui soit adapté à la tâche ». Mais le vendeur, qui achète ses pesticides auprès d'un intermédiaire à Yavatmal, nous affirme

Un « certificat d'excellence » délivré par Syngenta est accroché au mur du magasin. Expliquer les dangers des produits aux agriculteurs ne fait visiblement pas partie de l'« excellence » en question.

ne recevoir aucun matériel de protection de l'entreprise. Seul le groupe allemand BASF aurait livré cette année une paire de gants en plastique bleu avec chacune de ses bouilles de fongicide. Nous ne voyons pas le moindre équipement de protection de Syngenta dans ce magasin, pas plus que tout au long de la semaine passée à arpenter la région.

Comme une mauvaise blague

Parmi tous les hommes que nous rencontrons, Sumesh Kanande est le seul à avoir du matériel de protection. L'année dernière, à sa sortie de l'hôpital, un représentant du gouvernement lui a remis un équipement sponsorisé par l'une des plus grandes firmes agrochimiques indiennes. Il nous montre à quoi celui-ci ressemble. Si on ignorait tout de la tragédie, on en rirait. La petite Shrivani, 5 ans, rit d'ailleurs aux éclats. Elle n'avait jamais vu son père déguisé de la sorte. Il ressemble à un pingouin. Il porte un tablier jaune en plastique bon marché, des gants jetables bleu clair semblables à ceux d'un chirurgien, des lunettes en plastique, un masque jaune et, sur la tête, un filet faisant penser à celui d'un boulanger. En essayant ce « costume », on se rend vite compte qu'il est presque impossible de respirer sous le masque et que les lunettes se couvrent de buée après quelques expirations. Les gants jetables devraient être nettoyés



Des pesticides toxiques de Syngenta en vitrine.
Un simple tampon en guise de consentement.



Sumesh Kanande nous montre à quoi ressemble son équipement de protection...

tous les soirs, s'ils ne se déchirent pas après la première utilisation, tout comme le masque d'ailleurs, pour autant qu'il supporte la transpiration. Le tablier en plastique fait transpirer et ouvre les pores, comme pour mieux laisser pénétrer les substances toxiques. Il ne couvre pas le dos. C'est pourtant une partie essentielle, puisque les hommes y portent les épandeurs, qui ont souvent des fuites. Les gouttes de pesticides coulent le long du dos.

L'article 3.6 du code de conduite de la FAO est pourtant clair : « Les pesticides dont la manipulation et l'application exigent l'utilisation d'un équipement de protection individuelle inconfortable, coûteux ou difficile à se procurer doivent être évités, notamment (...) par les travailleurs agricoles dans les climats chauds. »

L'article 3.6 du code de conduite de la FAO est pourtant clair : « Les pesticides dont la manipulation et l'application exigent l'utilisation d'un équipement de protection individuelle inconfortable, coûteux ou difficile à se procurer doivent être évités, notamment par les utilisateurs non industriels et par les travailleurs agricoles dans les climats chauds. » Si ce n'est pas le cas ici, où alors ?

Peu de conscience des dangers

Aucun des agriculteurs et travailleurs agricoles avec lesquels nous nous sommes entretenus n'a reçu d'équipement de protection lors de l'achat de pesticides auprès d'un vendeur local. Et aucun n'en a acheté de sa poche. Les raisons invoquées : « Trop cher », « Je ne saurais pas où en acheter », « Il faudrait que j'aille à Yavatmal, et je perdrais une journée de salaire ». Et porter un masque par 45 degrés est tout simplement inimaginable pour la plupart d'entre eux : « On pourrait à peine respirer », nous répète-t-on.

Selon leurs témoignages, aucun d'entre eux n'a reçu d'informations détaillées sur les dangers des produits de la part d'un magasin de pesticides ou d'une entreprise. Aucun des agriculteurs interrogés ne sait vraiment ce qu'il pulvérise. Et parmi ceux qui n'ont pas encore souffert d'intoxication, la conscience des dangers que présentent les pesticides est très faible. À l'image d'un jeune homme, Akash, que nous interrogeons alors qu'il travaille à l'épandage sur de jeunes cotonniers – en short et sans chaussures, les pieds dégoulinant de pesticide. Il s'agit de Confidor, un insecticide de Bayer – de catégorie jaune, soit très toxique. Akash pulvérise toujours pieds nus, et n'a jusqu'à présent jamais ressenti d'effets indésirables, nous dit-il. S'il portait des



... au grand amusement de sa fille Shravani.



Épandage de pesticides extrêmement toxiques à pieds nus. Pour Akash, « porter des chaussures, ça ne va pas ».

chaussures, elles s'enfonceraient à chaque pas dans la terre humide et pèseraient vite plusieurs kilos : « Ça ne va pas ».

Une fois les pesticides épandus, les récipients dans lesquels ils sont vendus sont réutilisés, pour transporter de l'eau potable ou se laver. Nous voyons plusieurs enfants aller aux toilettes en portant une bouteille de pesticide avec triangle rouge. Nous remarquons des bidons de produits toxiques près des installations sanitaires ainsi que dans les cuisines. Ils sont partout.

Besoin de sanctions « dissuasives »

Le constat est clair : une utilisation sûre de ces pesticides dangereux est impossible dans un tel contexte. « Ce sont des produits extrêmement toxiques. On ne peut pas les utiliser sans danger », constate le D^r Narasimha Reddy, directeur de la section indienne de Pesticide Action Network. Les fabricants de pesticides devraient être tenus responsables des intoxications et des dégâts environnementaux causés par leurs produits. Mais comment ? « La voie juridique est la meilleure approche contre les intoxications aux pesticides », déclare l'expert Keshav Kranthi. Un point de vue partagé par Kavitha Kuruganti, célèbre militante indienne de la cause agricole et dirigeante de l'Alliance pour une agriculture durable et holistique, qui regroupe 400 organisations. Elle va même plus loin : seules des « sanctions dissuasives » pourraient rapidement em-

pêcher les multinationales de continuer à engranger des bénéfices « aux dépens de la vie et de la durabilité » et sur la base de « fausses affirmations ». À long terme, l'Inde devrait renoncer à « l'agriculture basée sur la chimie » – même si cela demande des investissements de l'État dans les cultures écologiques. Elle souhaite insister, nous écrit-elle par courriel, sur le fait que « l'agriculture indienne et les personnes qui en dépendent s'en sortiraient bien mieux sans les activités de multinationales comme Syngenta ».

Le constat est clair : une utilisation sûre de ces pesticides dangereux est impossible dans un tel contexte.

Syngenta n'a pas souhaité répondre aux questions de Public Eye concernant l'affaire de Yavatmal. Fin août 2018, le Times of India rapportait à nouveau plus de 84 cas d'empoisonnements aux pesticides traités à l'hôpital de Yavatmal. À proximité, l'hôpital de la ville d'Akola doit déjà déplorer un mort par intoxication. Et la saison des épandages intensifs de pesticides n'a même pas encore débuté. ■

► [Les solutions politiques \(page suivante\)](#)

La Suisse a l'opportunité d'agir

Le Conseil national débattrait bientôt d'une motion qui propose d'interdire l'exportation de pesticides, comme le diafenthiuron, dont l'usage est prohibé en Suisse. L'initiative pour des multinationales responsables obligerait en outre Syngenta à évaluer les risques liés à tous ses pesticides dangereux et à prendre des mesures pour y remédier.

Il n'y a aucun antidote en cas d'intoxication au diafenthiuron. Mais il existe des solutions politiques. En décembre dernier, la conseillère nationale Lisa Mazzone a déposé une motion demandant aux autorités fédérales « d'interdire l'exportation des pesticides dont l'emploi est interdit en Suisse en raison de leurs effets sur la santé de l'être humain ou sur l'environnement ». Cosignée par 41 parlementaires de tous bords politiques, cette motion faisait suite aux révélations de Public Eye, qui mettait en lumière les exportations de pesticides interdits depuis la Suisse vers des pays en développement.

Une interdiction « disproportionnée »

Les pesticides interdits en Suisse sont soumis à une procédure de notification d'exportation en vertu de l'Ordonnance PIC. Dans sa réponse à la motion déposée par Lisa Mazzone, le Conseil fédéral se dit prêt à élaborer un projet de modification de l'ordonnance afin que l'exportation de ce type de produits dangereux nécessite « l'approbation préalable explicite du pays d'importation ».

Pas question toutefois d'interdire les exportations. Une telle décision serait « disproportionnée », estime le Conseil fédéral, arguant qu'il « est possible de protéger la population et l'environnement au moyen d'autres mesures qui entravent moins la liberté économique ». Lesquelles ? Celles-ci ne sont pas précisées.

Le Conseil fédéral reconnaît pourtant que « l'utilisation de tels pesticides peut causer de graves problèmes sanitaires ou environnementaux », en particulier dans les pays en développement, où les travailleurs et les agriculteurs « ne disposent pas de l'information, de la formation et des équipements de protection nécessaires à une utilisation sûre ».

« Une violation des droits humains »

Dans un rapport au Conseil des droits de l'homme publié en 2017, les experts de l'ONU appelaient d'ailleurs à mettre un terme à cette pratique des « deux poids, deux mesures, particulièrement préjudiciable à ceux dont les systèmes réglementaires sont plus faibles ». Leur position est claire : « Exposer la popula-

tion d'autres pays à des toxines dont il est avéré qu'elles provoquent de graves problèmes de santé et peuvent même entraîner la mort constitue de toute évidence une violation des droits de l'homme. »

La motion de Lisa Mazzone devrait être débattue au Conseil national lors de sa prochaine session d'hiver ou en 2019. La Suisse doit prendre ses responsabilités en interdisant l'exportation des pesticides dangereux dont l'usage est interdit sur le sol helvétique. Des précédents existent : l'Union européenne interdit en effet l'exportation de pesticides considérés comme « polluants organiques persistants » et listés à ce titre dans la Convention de Stockholm.

L'initiative, source d'espoir

Un autre antidote efficace se dessine à l'horizon politique suisse : l'initiative pour des multinationales responsables, qui imposerait aux sociétés domiciliées en Suisse un devoir de diligence en matière de droits humains et de protection de l'environnement. Si l'initiative était acceptée, Syngenta serait tenue d'identifier les risques liés à l'utilisation de tous ses pesticides dangereux et de prendre des mesures pour y remédier.

Si l'initiative pour des multinationales responsables était acceptée, Syngenta serait tenue d'identifier les risques liés à l'utilisation de tous ses pesticides dangereux et de prendre des mesures pour y remédier.

Dans un contexte comme celui de Yavatmal, en Inde, une telle analyse ne pourrait sans doute arriver qu'à une seule conclusion : la nécessité de retirer le Polo du marché, car une utilisation sûre de ce pesticide dangereux ne peut pas être garantie dans de telles conditions.

Un poison venu du ciel

Drame dans la cour de récréation. En mai 2013, dans l'État brésilien de Goiás, plus de 90 enfants et adultes ont été intoxiqués après que le pilote d'un avion agricole eut accidentellement largué sa cargaison alors qu'il survolait une école, déversant sur les victimes impuissantes un insecticide de Syngenta. En mars 2018, la compagnie aérienne Aerotex et Syngenta Brésil étaient reconnues coupables par le tribunal fédéral de la région, mais n'écopaient que d'une maigre amende. De nombreuses victimes souffrent encore aujourd'hui des conséquences de l'accident, mais elles ont presque perdu tout espoir d'obtenir une réparation.

CARLA HOINKES

« C'était comme s'il pleuvait sur l'école », se souvient Wagner Mendes Vieira Filho, aujourd'hui âgé de 17 ans. « Mes vêtements étaient trempés. » Puis les maux de tête ont commencé, accompagnés de démangeaisons. La respiration est devenue difficile. D'autres enfants ont été pris de nausées et de vomissements, nombre d'entre eux perdant même connaissance. « Les enfants étaient couchés au sol et se tordaient de douleur », raconte Hugo Alves dos Santos. « Un garçon se frottait la poitrine jusqu'à en saigner. » C'est en ces termes que l'ancien élève devenu enseignant de l'école se remémore les événements du 3 mai 2013.

Le bâtiment rudimentaire de l'établissement São José do Pontal se trouve dans une zone résidentielle de la commune de Rio Verde, dans l'État de Goiás, au centre du Brésil. Il est entouré d'énormes champs de maïs et de soja sur lesquels des pesticides sont régulièrement épandus depuis les airs. Mais le 3 mai 2013, un avion de la compagnie aérienne brésilienne Aerotex s'est beaucoup trop approché de l'école. Pendant la récréation, il a survolé l'établissement de si près que l'on pouvait sentir la chaleur de ses moteurs, se souvient Hugo. Les enfants ont salué le pilote, certains se sont même amusés à courir après l'avion. Et c'est alors qu'ils ont commencé à sentir les effets du poison.

Le bilan de ce triste lundi : 92 des 120 personnes présentes dans l'école, pour la plupart des élèves âgés de 4 à 16 ans, ont souffert de symptômes d'intoxication aiguë. En route vers l'hôpital, les victimes se sont vu administrer de l'oxygène, et certaines ont dû être réanimées. Hugo, qui souffre d'asthme, se souvient de ce pénible trajet comme d'une descente aux enfers : « Je pensais que j'allais mourir. Je me sentais déshydraté, j'avais du mal à respirer, et je croyais que ma tête allait exploser. » Mais ses pires souvenirs sont ceux des enfants : « Ils s'évanouissaient les uns après les autres. Ils me suppliaient de ne pas les laisser mourir. » Aujourd'hui encore, plus de cinq ans après le drame, ces images de détresse hantent ses nuits.

La « nouvelle star » de Syngenta

Le pesticide épandu le 3 mai était de l'Engeo Pleno, produit par le géant suisse Syngenta. Dans la publicité diffusée sur les télévisions brésiliennes, il est présenté comme un insecticide dernier cri, efficace et sûr pour des « terres arables en pleine santé ». Le produit y est encensé comme la « nouvelle star » de Syngenta, alors qu'une joyeuse famille d'agriculteurs contemple ses monocultures sous un soleil radieux, le tout accompagné d'une reprise brésilienne du classique des Beatles *Here Comes the Sun*.

Penchons-nous donc sur cette nouvelle étoile. L'Engeo Pleno est composé d'un mélange de deux insecticides : le thiaméthoxame et la lambda-cyhalothrine. Le premier est une substance active de la famille des néonicotinoïdes, ces pesticides « tueurs d'abeilles » qui agissent sur le système nerveux central des insectes. En avril dernier, l'UE a interdit l'utilisation à ciel ouvert du thiaméthoxame et de



L'école, une publicité de Syngenta et Wagner, un ancien élève qui souffre encore de problèmes respiratoires.

deux autres néonicotinoïdes. La lambda-cyhalothrine est classée comme un perturbateur endocrinien par l'Union européenne. Selon les propres données de Syngenta, la substance peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux, et occasionner des inflammations pulmonaires, des vertiges et des vomissements. L'UE va même plus loin, puisqu'elle prévient qu'inhaler le produit pourrait entraîner la mort. Les deux substances ont été ajoutées à la liste noire des pesticides extrêmement dangereux par le réseau international Pesticide Action Network (PAN). L'effet combiné des deux produits sur la santé humaine est encore méconnu, leur toxicité ayant été analysée indépendamment, mais jamais en tant que mélange.

En raison du danger qu'il représente pour les abeilles, l'épandage aérien du thiaméthoxame est par ailleurs interdit au Brésil par l'agence environnementale IBAMA depuis 2012. L'Engeo Pleno n'aurait donc pas dû être pulvérisé depuis les airs le 3 mai 2013. Le ministère de l'Agriculture, proche de l'industrie, avait certes provisoirement réautorisé l'épandage aérien après la décision de l'IBAMA, mais cette dérogation ne portait pas sur les cultures de maïs.

« Devoir de diligence bafoué »

Immédiatement après l'accident, le pilote et d'autres employés de la compagnie aérienne Aerotex ont écopé d'une amende pour dégâts environnementaux et non-



Photos: © Fábio Erdos / Penos

respect des normes réglementaires pour la sécurité des zones résidentielles. Par la suite, le ministère public de Goiás a poursuivi Aerotex et la filiale brésilienne de Syngenta pour « dommages immatériels sur la communauté ». En mars 2018, les deux entreprises ont été jugées par le tribunal fédéral de la région, qui a estimé que Syngenta n'avait pas dûment informé de l'interdiction d'épandre le pesticide sur les cultures de maïs par voie aérienne malgré les dispositions législatives en ce sens. Elle aurait ainsi « bafoué son devoir de diligence » et serait tout autant responsable que l'entreprise Aerotex qui a pulvérisé le pesticide en toute illégalité. Les deux entreprises se seraient ainsi rendues coupables d'infraction des droits fondamentaux des enfants et adolescents de l'école.

Mais pour la population de Rio Verde, les peines infligées aux sociétés sont anecdotiques, le total de l'amende dont elles ont écopé ne s'élevant qu'à 45 000 francs environ, soit à peine 1,5 % des 3 millions initialement réclamés. Cette somme, versée sur un fonds public, est dérisoire au vu du nombre de victimes, qui ne pourront en bénéficier qu'après avoir surmonté tous les obstacles administratifs de leur demande d'indemnisation. La plupart des victimes de Rio Verde n'ont encore rien reçu à ce jour. Des procédures judiciaires permettant de garantir la prise en charge des frais de traitement par les autorités locales sont encore en cours. Selon Erly

Maria da Silva, ancienne enseignante de l'école locale, de telles procédures peuvent prendre des années au Brésil. Elle n'a plus grand espoir. Même si un jugement venait à être rendu, elle devrait de toute façon continuer à « vivre avec ». Mais vivre avec quoi au juste ?

« Je n'arrivais plus à réfléchir »

« C'était déjà horrible sur le moment, mais je ne m'attendais pas à avoir de telles séquelles », raconte Erly. Quelques semaines après le drame, elle était prise de quintes de toux et sentait qu'elle perdait la mémoire : « Je n'arrivais plus à réfléchir, et j'étais incapable de préparer mes cours. » Elle a alors rapidement dû tirer un trait sur certaines de ses responsabilités professionnelles. Et aujourd'hui encore, elle est contrainte de prendre de longues pauses régulières et doit beaucoup se concentrer pour faire bonne contenance.

On lui a diagnostiqué une inflammation pulmonaire d'origine chimique, et elle doit en outre prendre chaque jour des médicaments contre l'hypertension. Avant l'accident, elle était toujours en bonne santé, se souvient-elle. Mais depuis, elle est devenue une autre personne. Chez les élèves également, des troubles se sont manifestés après l'événement, dont des toux chroniques, des cas de fatigue extrême, des maux de tête, des pertes de mémoire et des épisodes dépressifs. Des symptômes inquiétants, puisqu'ils peuvent témoigner d'une atteinte

« Je n'arrivais plus à réfléchir, et j'étais incapable de préparer mes cours », raconte l'enseignante Erly. Et aujourd'hui encore, elle est contrainte de prendre de longues pauses régulières et doit beaucoup se concentrer pour faire bonne contenance.

aux fonctions neurologiques. Or les deux substances actives de l'Engeo Pleno sont des neurotoxines, et plusieurs recherches scientifiques ont notamment démontré la neurotoxicité de la lambda-cyhalothrine sur l'humain.

Quant au jeune Wagner, épileptique, il souffre parfois de détresse respiratoire depuis l'incident. Ses maux de tête et ses crises d'épilepsie sont devenus plus fréquents aujourd'hui. Une mère, dont nous tairons le nom, raconte que son fils, qui avait huit ans et était en pleine santé à l'époque, a développé des problèmes de santé depuis l'épandage sur l'école. Il souffre aujourd'hui de bronchite chronique et doit prendre des médicaments.

Hugo, l'ancien collègue d'Erly, nous raconte que pendant près de deux ans après l'accident, il a dû passer à l'hôpital presque chaque jour pour rendre visite à des élèves. « À peine un enfant se remettait qu'un autre tombait malade. » Il manquait toujours quelqu'un

à l'appel. Il a eu connaissance de plus d'une dizaine de cas graves, dont de lourdes défaillances rénales ou hépatiques. Or de nombreuses familles ont depuis déménagé, et Hugo n'a plus eu de leurs nouvelles.

La loi du silence

Toutes les victimes affirment que les médecins se sont catégoriquement refusés à faire le lien entre l'accident et leurs problèmes de santé. « Si l'on se rend aujourd'hui chez un docteur et que l'on mentionne l'événement, il nous renvoie directement chez nous », explique Erly. Selon Hugo, les médias se sont initialement intéressés à l'affaire, mais plus personne n'en a parlé après quelques mois. Quand il accompagnait des enfants chez le médecin, on ne le prenait pas au sérieux : « Encore cet enseignant avec un élève intoxiqué. » On refusait même parfois de le traiter. Et ainsi un stress psychologique est venu s'ajouter aux séquelles physiques « car on se sentait jugés et stigmatisés », explique Erly. Les médecins n'ont bien sûr constaté aucun lien entre l'accident et les problèmes de santé « puisqu'ils ont toujours refusé de procéder à de véritables examens ». Mais des efforts ont tout de même été déployés, de la part d'instituts de recherche, d'ONG et de scientifiques parfois venus de loin. Les autorités et les médecins de la région ne voulaient pas entendre parler d'un examen systématique par des spécialistes. Le jugement rendu sur Syngenta et Aerotex affirme également qu'il n'existe aucune preuve de « véritables séquelles » de l'accident. Selon Hugo, l'événement a ainsi été gommé petit à petit : « La loi du silence s'est imposée. »

Six kilos de pesticides par personne

« Dès le lendemain de l'accident, j'ai reçu un appel du maire de Rio Verde en fonction à l'époque. Il insistait pour que je ne parle pas aux médias. » Cet ancien maire est l'un des principaux producteurs agricoles de la commune. Et à Rio Verde, les exploitations sont gigantesques. Sur les quelque 390 000 hectares de son territoire, la commune produit chaque année plusieurs millions de tonnes de soja et de céréales. Cette surface correspond à 40 % de l'ensemble des terres agricoles que compte la Suisse. C'est la plus importante source de revenus de Rio Verde. Ce succès s'expliquerait par « l'utilisation de technologies de pointe », comme s'en targue la commune sur son site web. Rio Verde n'est pas seulement le premier producteur de céréales et d'oléagineux de l'État de Goiás, mais aussi le sixième et septième producteur national de soja et de maïs respectivement.

Pendant les deux heures de route qui nous mènent du centre-ville de Rio Verde à l'école São José do Pontal, le paysage reste quasiment identique : des monocultures à perte de vue. La commune est particulièrement représentative du modèle de développement agro-industriel en vigueur dans les États du centre et de l'ouest du Brésil. Les subventions étatiques ont

entraîné une extension fulgurante des exploitations agricoles de la région au cours des dernières décennies. L'État de Goiás est ainsi devenu le plus grand utilisateur de pesticides du Brésil, avec plus de 42 millions de tonnes épandues chaque année. Ce chiffre équivaut à 6,3 kilogrammes par habitant·e, une moyenne qui place Goiás à la troisième place du pays, le Brésil étant le plus gros utilisateur de pesticides au monde.

Des menaces de mort

Si Hugo avait bien conscience de l'influence dont jouit le secteur, et malgré les avertissements du maire de la commune, il a toutefois refusé de se taire. Il a lutté pendant longtemps pour que les enfants et leur famille bénéficient d'un traitement médical, et pour que l'affaire fasse au moins l'objet d'une enquête. Et il a dû faire face à des intimidations, allant jusqu'à des menaces de mort. Son conflit avec le maire lui aura valu son poste d'enseignant. Il n'a jamais pu clairement savoir qui se cachait derrière les menaces, qui tirait les ficelles en coulisses. Beaucoup de personnes sont sous le joug de l'agro-industrie ou en tirent profit, ce qui expliquerait également le rejet de la part des hôpitaux et des médecins, ainsi que le désintérêt des autorités après l'accident.

C'est notamment le point de vue de Murilo Souza, de la chaire d'agroécologie de l'université de Goiás : « Peut-être que l'infirmière qui traitait les enfants était elle-même la fille d'un producteur de soja. Peut-être que son mari travaillait dans une coopérative qui utilise aussi des pesticides. Ou peut-être que le médecin était propriétaire d'un champ de maïs. » Selon ce spécialiste en agriculture, cela s'applique également à de nombreux parents, « sans oublier les responsables politiques et les autorités ». Murilo Souza est l'un des réalisateurs du documentaire tourné en 2013 sur l'affaire, *Brincando na Chuva de Veneno* (« Jouer sous une pluie de poison »). De nombreuses personnes avaient alors refusé de témoigner devant la caméra, la plupart par peur de perdre leur emploi. « Les gens n'osaient pas dire de mal de l'agro-industrie. Soit parce qu'on faisait pression sur eux, soit tout simplement parce que cela ne se faisait pas. »

Une exposition chronique aux pesticides

Erly n'avait jamais imaginé que les pesticides puissent avoir des conséquences aussi graves sur la santé. « Ils font partie de notre quotidien, nous y sommes constamment exposés. » À la saison haute, l'air est constamment empreint d'une odeur âcre, ajoute Wagner. Quand celle-ci devient très forte, il commence à ressentir des maux de tête, des vertiges et des nausées. Depuis l'événement de mai 2013, il est beaucoup plus sensible. Des bidons de pesticides vides sont entreposés dans un coin. À moins de trente mètres de là s'étend un champ de maïs. En roulant à travers les vastes étendues de plantations, nous croisons un tracteur



« Ils ne s'intéressent pas à la population. Tout ce qu'ils veulent, c'est gagner de l'argent. » L'ancienne enseignante Eryl Maria da Silva.

qui épand des pesticides et nous gratifie d'un échantillon de l'odeur désagréable dont nous parlait Wagner.

Il y a peu, l'organisation Human Rights Watch a réalisé une étude sur l'exposition aux pesticides dans sept communes différentes – dont Rio Verde – réparties sur les cinq grandes régions du Brésil. Dans chacun des lieux analysés, les personnes interrogées ont fait état de nausées, de vomissements, de vertiges ou de maux de tête après l'épandage de produits aux abords de leur foyer, de leur école ou de leur lieu de travail. Tous ces symptômes sont typiques d'une intoxication aux pesticides. Des épandages sont effectués plusieurs fois par an dans chacune des communes en question. Une exposition prolongée à ces pesticides peut avoir de graves conséquences sur la santé. Selon un rapport récemment publié par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), celle-ci peut occasionner asthme, cancer et troubles neurologiques chez l'enfant. Elle pourrait en outre entraîner des problèmes de santé incurables et ferait croître les risques d'accouchement prématuré et de fausse couche, d'altérations de la fonction spermatique, de mortalité infantile et de toute une série d'autres maladies chez l'adulte.

Dans son réquisitoire, le ministère public a explicitement indiqué que les coûteuses activités de promotion de Syngenta pour ses pesticides « sont disproportionnées par rapport aux très maigres instructions de sécurité ».

Le ministère brésilien de la Santé a enregistré en 2017 près de 14 000 intoxications aux pesticides – soit 270 par semaine, un nouveau record. Selon des instituts de recherche et experts renommés, ce chiffre serait toutefois nettement sous-estimé, car d'innombrables cas ne sont pas déclarés ou ne sont pas identifiés comme tels par les médecins.

Syngenta s'en lave les mains

Alors que Syngenta Brésil était jugée en mars 2018, la multinationale disait regretter l'accident, mais rejetait toutefois toute responsabilité, affirmant n'avoir été « impliquée dans aucune activité » en lien avec le drame. « Outre le respect de toutes les dispositions et l'utilisation exclusive de technologies de pointe sûres, nous investissons dans des formations afin que les produits soient correctement utilisés dans les champs et que la sécurité des personnes et de l'environnement soit toujours garantie », affirmait alors le géant bâlois. Pourtant ici, personne n'a entendu parler des activités de forma-

tion de Syngenta ou d'autres firmes de l'agro-industrie. La multinationale semble plutôt concentrer son énergie sur la commercialisation de ses produits. En mars 2018, Syngenta a organisé à Rio Verde un événement promotionnel pour quelque mille visiteurs. Dans son réquisitoire, le ministère public a explicitement indiqué que les coûteuses activités de promotion de Syngenta pour ses pesticides « sont disproportionnées par rapport aux très maigres instructions de sécurité ».

« On ne peut rien y faire »

La situation semble avoir peu évolué depuis 2013. Mais le pire est qu'un nouveau drame pourrait survenir à tout instant. La distance de sécurité a certes été étendue à 500 mètres, et les avions s'appliquent désormais à contourner l'école de loin. Mais, à Goiás, on compte par centaines les établissements comme São José do Pontal, nous explique Hugo, qui enseigne aujourd'hui le sport dans six écoles de la région. Le respect de la distance de sécurité y est plus que discutable, et Human Rights Watch a déjà constaté quatre cas de violation. En raison des lourdes conséquences potentielles pour l'environnement et la santé humaine, depuis 2009, l'UE et la Suisse – à la différence du Brésil – n'autorisent plus l'épandage de pesticides par voie aérienne que sous certaines conditions strictement définies et sous réserve d'une autorisation spéciale.

La mère du garçon atteint de bronchite nous confie quant à elle : « Si au moins les coûts de traitement pouvaient être pris en charge, ça nous soulagerait énormément. Parfois le petit est malade et on ne peut pas l'amener chez le médecin, parce qu'on n'en a pas les moyens. » À ce jour, la famille n'a reçu aucune aide, ni de Syngenta, ni de qui que ce soit.

La responsabilité de l'accident est certes partagée à plusieurs niveaux, précise Erly. « Mais depuis, on ne s'est plus du tout intéressé à nous », regrette-t-elle. Elle fait ici référence aux autorités, aux entreprises comme Aerotex, mais « aussi et surtout à Syngenta », la société qui produit le poison. À sa connaissance, personne de chez Syngenta ne s'est rendu à Rio Verde. « Ils ne s'intéressent pas à la population. Tout ce qu'ils veulent, c'est gagner de l'argent. Autrement ils se seraient manifestés d'une manière ou d'une autre, ils auraient pris position », estime-t-elle. « Comment peuvent-ils vendre ici un pesticide qui est interdit en Europe ? Est-ce qu'on supporte mieux le poison ici que là-bas ? »

Tout ce qu'Erly aimerait aujourd'hui, c'est que l'on reconnaisse ce qui est arrivé à son école, et les conséquences encore ressenties aujourd'hui. Elle aimerait au moins que Syngenta leur présente ses excuses. Mais selon elle : « Les forts ne s'intéressent pas aux faibles. On ne peut rien y faire. » Syngenta Brésil a déjà fait appel du jugement de mars 2018. ■

« Protéger les patients, pas les brevets »



Il y a quatre mois, Public Eye mettait en lumière les conséquences délétères de l'explosion des prix des traitements anticancéreux. Notre campagne a suscité de vives réactions ! Plus de 33 000 personnes demandent au Conseil fédéral de prendre enfin des mesures pour enrayer cette spirale infernale.

PATRICK DURISCH ET GÉRALDINE VIRET

Le 22 mai dernier, avec le soutien de la Ligue suisse contre le cancer, Public Eye lançait une grande campagne « Pour des médicaments abordables », s'attaquant ainsi à la très rentable industrie pharmaceutique, avec en tête de lice les géants bâlois Roche et Novartis. En cause : les prix toujours plus élevés des médicaments fixés par les pharmas, qui profitent de la position de monopole garantie par les brevets pour s'en mettre plein les poches, au détriment des malades et des systèmes de santé.

Si ce problème concernait autrefois en premier lieu les pays en développement et émergents, il touche désormais aussi des pays riches comme la Suisse, où l'accès aux traitements vitaux n'est plus garanti. Cette situation est particulièrement alarmante en ce qui concerne les anticancéreux, alors qu'un décès sur six dans le monde est dû au cancer, et qu'une personne sur quatre en Suisse sera confrontée au terrible « crabe » au cours de sa vie¹.

« J'ai besoin de 100 000 francs pour un médicament contre le cancer ». C'est par ce message de détresse d'une (fausse) patiente contrainte de mendier pour avoir une chance de se soigner que Public Eye dénonçait ce véritable scandale, encore peu thématisé

au pays de la pharma. Et ce malgré l'explosion des coûts de la santé et des primes d'assurance-maladie, source d'angoisse pour un nombre croissant de personnes en Suisse. L'analyse du président de la Ligue suisse contre le cancer, Gilbert Zulian, est d'ailleurs très claire : « Si l'on ne fait rien, notre système de santé ira dans le mur. »

Filmée, cette action symbolique menée sur la très huppée Paradeplatz zurichoise, puis devant le CHUV à Lausanne, a permis de « prendre le pouls » de la population sur cette question, avec des réactions très contrastées. Indifférence et agacement sur la rue la plus chère du célèbre Monopoly ; révolte partagée devant l'hôpital universitaire lausannois, l'un des principaux centres d'oncologie du pays. Sur les réseaux sociaux, notre campagne a également suscité de nombreuses réactions.

À la sortie du M2, arrêt « CHUV », plusieurs personnes venues pour une chimiothérapie ont partagé avec nous leur inquiétude face aux prix exorbitants des traite-

¹ Selon l'OMS et l'Office fédéral de la statistique (2015).



ments anticancéreux. Plus discrets, notamment en raison d'une politique stricte de l'hôpital en la matière, des médecins et autres membres du personnel soignant ont approuvé notre diagnostic, sans accepter toutefois de s'exprimer face à la caméra. « On hésite à utiliser certains nouveaux médicaments car, vu leur prix, il est peu probable qu'on puisse les prescrire », nous a confié un homme en blouse blanche. « Il devient difficile pour les pharmas de justifier des tarifs aussi élevés », a commenté une femme médecin, avant de rejoindre ses collègues d'un pas décidé.

La santé publique avant les profits

La campagne de Public Eye ne vise pas seulement à mettre en lumière les causes et les conséquences de la politique de prix inflationniste pratiquée par l'industrie pharmaceutique. Elle a pour but de provoquer de véritables changements dans l'intérêt des malades, en Suisse comme dans les pays en développement et émergents. En trois mois, plus de 33 000 personnes ont signé notre appel collectif au Conseil fédéral, lui demandant de prendre des mesures de politique intérieure et extérieure pour garantir des médicaments abordables, et lutter ainsi contre une médecine à plusieurs vitesses. Un cri d'alarme soutenu par de nombreux experts suisses et internationaux.

L'un des remèdes est connu de longue date : la licence obligatoire, qui permet la commercialisation de génériques moins chers malgré l'existence d'un brevet. Lors de la conférence organisée à Genève

pour marquer le lancement de notre campagne, il a beaucoup été question de cette flexibilité prévue par l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC).

« Le rôle de l'État est de protéger les citoyens. »

Gilbert Zulia, président de la Ligue suisse contre le cancer

Pour Ellen 't Hoen, directrice de l'institut néerlandais Medicines Law and Policy, « l'État doit intervenir lorsque les coûts ne sont plus acceptables ou supportables pour la société ». En Suisse, près d'un franc sur quatre est dépensé par l'assurance de base pour les médicaments, selon Helsana, et les anticancéreux y représentent une part toujours plus importante.

Florilège de réactions

Notre campagne a rencontré un vaste écho médiatique, obligeant les principaux acteurs concernés à prendre position. À l'exception des entreprises pharmaceutiques, tous reconnaissent la nécessité d'agir contre les prix exorbitants des traitements brevetés. Des oncologues réputés se sont exprimés en ce sens, tout comme l'Organisation suisse des patients (OSP), qui se dit « confrontée au non-rembour-

sement par les caisses-maladie de certains médicaments alors qu'ils seraient plus efficaces dans les cas concernés ». Pour cette fondation indépendante, « il faut s'attaquer aux prix exorbitants (...) plutôt que de refuser aux malades un traitement efficace pour des questions de coûts ». La Fédération suisse des patients soutient également notre campagne.

De son côté, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) reconnaît que les critiques sur la formation des prix sont justifiées : « On a de plus en plus l'impression que les prix exigés reposent davantage sur une volonté des pharmas d'obtenir le plus d'argent possible sur le dos des assurances sociales, et donc financé par nos primes et nos impôts, que sur les avantages thérapeutiques réels de ces traitements » (ATS, 22.5.18). En marge de l'Assemblée mondiale de la santé, Alain Berset a quant à lui admis que des efforts législatifs doivent être menés pour améliorer l'accès aux génériques, sans donner davantage de précisions.

Une pilule difficile à avaler

Sans surprise, l'industrie pharmaceutique répond aux critiques en administrant des arguments aussi usuels que fallacieux. Interrogé par l'ATS, Roche a notamment rétorqué que « ces licences obligatoires seraient injustifiées », affirmant, à tort, qu'il n'existe aucune base légale pour y recourir. Même discours du côté de l'OFSP, qui avance aussi « une absence de base légale ». Si la manœuvre choque à peine s'agissant du géant bâlois, il est inadmissible que l'administration fédérale propage cette fausse vérité. En bonne élève, la Suisse a en effet intégré la licence obligatoire, garantie par le droit international des brevets, dans sa propre législation (art. 40, LBI).

De plus, un État (et pas seulement un producteur de génériques) peut y recourir par le biais d'une licence d'utilisation publique à des fins non commerciales (art. 40e al. 1 LBI), une provision plus connue sous le terme de « government-use licence ». C'est ce même mécanisme qu'avait utilisé la Thaïlande en 2008, résistant alors aux pressions diplomatiques exercées par la Suisse pour protéger les intérêts de sa pharma. Le gouvernement thaïlandais avait ainsi pu économiser plus de 350 millions de dollars et permettre à 85 000 patients supplémentaires d'accéder à des médicaments vitaux. Le Conseil fédéral pourrait lui aussi défendre l'intérêt public en recourant à la licence obligatoire, en toute légalité et souveraineté.

Litanie chronique

Recourant à une autre manœuvre de diversion classique, Roche joue sur les chiffres, essayant au passage de mettre en cause notre crédibilité. Le prix de 100 000 francs par an et par patient avancé par Public Eye pour le traitement combiné Heceptin-Perjeta serait faux. La société bâloise propose alors un correctif ambigu et mensonger : « (il) coûte 80 000 francs par an, même si ce tarif peut augmenter en fonction de la durée des soins »

Un peu de (bonne) volonté, cher Conseil fédéral !

En réponse à une question du conseiller national Angelo Barrile, le Conseil fédéral considère qu'il est impossible de recourir en Suisse à une licence obligatoire sur des médicaments du fait de l'exclusivité des données, qui empêcherait l'homologation de génériques moins chers. Il mêle ainsi deux mécanismes distincts dépendant de deux lois différentes (brevets et produits thérapeutiques), en faisant croire que l'un empêcherait *de facto* l'utilisation de l'autre. Cet argument boiteux n'est qu'une manœuvre de diversion.

L'exclusivité des données empêche un producteur de génériques de se reposer sur les données d'homologation du produit original pendant dix ans après sa commercialisation en Suisse. Afin de démontrer que son générique est identique, le producteur doit dès lors refaire tous les tests ou attendre l'échéance de ce délai.

Il existe toutefois des solutions pour déroger à ce monopole de données dans le cadre des licences obligatoires, comme le montrent des exemples de l'Union européenne ou des USA, où une clause d'exclusivité est également en vigueur. Même Interpharma, le lobby des géants pharmaceutiques pourtant à l'origine de cette clause, l'admet sur son site internet : « *L'industrie pharmaceutique (...) admet que la protection des données tests ne doit pas faire obstacle à une licence obligatoire émise dans l'intérêt public justifié. Lorsqu'une licence obligatoire justifiée est émise, celle-ci a également la priorité sur la protection des données tests.* » Le Conseil fédéral peut donc faire valoir cette priorité pour répondre aux besoins des malades, avec la bénédiction de la pharma !

Nos autorités devraient admettre que cette solution existe dans la loi suisse et qu'elle peut être utilisée en cas de besoin. Sinon, cela revient à dire que le Conseil fédéral est impuissant à restaurer l'intérêt public concernant les médicaments brevetés.

Fin août, nous en avons fait part au ministre de la Santé Alain Berset, par le biais d'une lettre cosignée par l'ancienne conseillère fédérale Ruth Dreifuss et la Ligue suisse contre le cancer, afin que l'intérêt public concernant l'accès aux médicaments pour tous et la maîtrise de leurs coûts soit pris en compte – et pas uniquement les intérêts privés.

¹www.interpharma.ch/fr/place-pharmaceutique/2626-accords-de-libre-echange



Photos: © Martin Bichsel

(*Swissinfo*, 22.5.2018). Or, selon les prix indiqués dans la liste des spécialités (LS), ces deux produits de Roche coûtent 98 200 francs par an. Le traitement combiné comprend par ailleurs la prise d'un troisième produit, le Docetaxel, portant le coût annuel total à 109 800 francs.

« Public Eye montre la voie pour sortir de l'impasse. »
Organisation suisse des patients (OSP)

Mais comment justifier de tels montants ? Outre les coûts très élevés de la recherche et du développement (R&D), le géant bâlois s'appuie sans vergogne sur le caractère vital des traitements : « Les prix sont fonction de la valeur que génère un médicament pour les patients, leurs familles, les organismes payeurs et la société » (*La Liberté*, 23.5.18). Une logique aussi cynique que rentable. Qui oserait nier qu'une vie humaine n'a pas de prix ?

Des menaces sans fondement

À écouter les pharmas et leurs lobbies, le seul fait de s'interroger sur les moyens légaux permettant de lutter contre cette inflation délirante semble néfaste pour la santé. « Seuls les brevets permettent de mettre au point des inventions coûteuses, qui serviront à prolonger et à améliorer la vie de millions de personnes. (...) Sans brevets, pas de nouveaux médicaments », assène le porte-parole de Roche, ajoutant que l'idée de la licence obligatoire est « dommageable pour la place économique suisse » (*La Liberté*, 23.5.18). Recourir à cet instrument dans notre pays reviendrait même à « se tirer une balle dans le pied », selon Interpharma, qui parle d'une « revendication belliqueuse et idéologique ».

Même si notre campagne ne vise pas à les abolir, il est bon de rappeler qu'il n'existe aucune preuve empirique que les brevets, tels qu'ils sont utilisés aujourd'hui, stimulent l'innovation. Les coûts réels de R&D sont par ailleurs l'un des secrets les mieux gardés de l'industrie pharmaceutique. Or, plusieurs études concluent que ceux-ci sont surévalués. Analysant dix nouvelles molécules anticancéreuses mises au point par dix petites entreprises pharmaceutiques différentes, un groupe de chercheurs américains a récemment estimé que le coût moyen pour le développement d'un nouvel anticancéreux s'élève à environ 650 millions de dollars, soit quatre fois moins que les 2,56 milliards avancés par les géants de la branche pour justifier leurs prix ! En clair : c'est la situation de monopole conférée par les brevets et l'opacité du secteur qui rendent l'invention si coûteuse pour la société – et si lucrative pour les pharmas, avec des marges pouvant dépasser les 7000 % dans le cas de

certain anticancéreux aussi autorisés en Suisse (*SonntagsBlick*, 29.5.18). C'est ainsi que des traitements vitaux sont devenus « des produits de luxe pour les riches ».

Si le Conseil fédéral recourait à la licence obligatoire, cela ne concernerait qu'un médicament à la fois, sur une période donnée et pour le seul (petit) marché suisse, contre rémunération de son titulaire. L'impact sur le chiffre d'affaires des géants pharmaceutiques serait minime, alors que le bénéfice pour les malades serait très important. Cette solution a déjà fait ses preuves dans plusieurs pays, sans chute massive des investissements en matière de recherche ni péjoration de l'indécemment santé financière des pharmas.

De son côté, l'organisation faïtière des assureurs-maladie santésuisse voit la licence obligatoire « comme une option afin de préserver le système de santé contre les prix élevés des médicaments » (*Basler Zeitung*, 22.5.18), alors que Curafutura (association regroupant trois des plus grandes caisses-maladie, et dont l'ancien président n'est autre que le conseiller fédéral en charge des affaires étrangères Ignazio Cassis) considère qu'il y a un besoin de réforme dans la fixation des prix, mais que « la licence obligatoire constituerait une intervention excessive » (*Tagesanzeiger*, 23.5.18).

En route pour Berne

Afin de prendre la température des députés sur le sujet, nous avons envoyé notre fausse mendiante aux abords du Palais fédéral. Si bon nombre de parlementaires n'ont pas souhaité s'exprimer, Toni Brunner (UDC) a reconnu l'impuissance du politique face à l'opacité des pharmas. La députée socialiste Liliane Maury-Pasquier dénonce quant à elle une attitude « schizophrène » de la part des autorités helvétiques : « La Suisse doit défendre les objectifs de l'accès des populations concernées à la santé, et cesser de mettre en avant son pseudo-intérêt économique propre. » La réponse du Conseil fédéral à la question de la conseillère nationale Sibel Arslan (18.5390) est, en ce sens, positive. Il dit « pleinement reconnaître la souveraineté des États membres de l'OMC dans la décision d'émettre une licence obligatoire, dans le respect des règles internationales », ce qui devrait l'inciter à ne plus exercer de pressions indues à l'avenir.

Dans le sillage de notre campagne, deux interpellations parlementaires ont par ailleurs été déposées en juin par Sibel Arslan (18.3681) et Angelo Barrile (18.3677). Elles demandent au Conseil fédéral de se positionner sans ambiguïté sur ces questions. Le 13 septembre dernier, nous avons remis les plus de 33 000 paraphes que compte notre appel collectif au ministre de la Santé, Alain Berset. Forts de votre soutien, Public Eye et ses partenaires continueront de faire pression pour que nos autorités s'engagent enfin à faire primer la santé publique sur les intérêts des pharmas. ■

Une campagne aux quatre coins de la Suisse

« Le Conseil fédéral doit avoir recours à la licence obligatoire pour garantir l'accès aux soins. » Comment porter cette revendication dans la rue ?

« Une signature contre le prix excessif des médicaments ! » Clamée haut et fort, l'accroche s'est révélée d'une efficacité redoutable pour aborder les passants, nous a confié Marc, bénévole engagé dans le groupe régional lausannois de Public Eye. Face à un sujet complexe, et parfois délicat à aborder, les bénévoles de Public Eye se sont jetés à l'eau, revêtant une chemise d'hôpital pour demander 100 000 francs pour payer des médicaments vitaux. Ou une signature.

Usant de leur force de persuasion face à un public pas toujours averti, ni compatissant, les bénévoles ont apporté une contribution importante à notre campagne « Pour des médicaments abordables ». Au centre-ville de Lausanne, près de Berne ou dans le quartier de St-Jean à Genève, ils ont amorcé la discussion avec des milliers de personnes pour les inviter à signer l'appel collectif adressé au Conseil fédéral. À Zurich, le groupe régional a même parodié l'emballage d'un anticancéreux hors de prix, rebaptisé Profitum forte®.

Bilan de ces opérations ? Des milliers de personnes convaincues du bien-fondé de nos revendications, puisque ce sont autant de signatures qui ont été récoltées dans la rue, aux quatre coins de la Suisse, par les bénévoles des groupes régionaux.

Rejoignez notre équipe de bénévoles

Les groupes régionaux de Public Eye s'engagent dans leur ville pour sensibiliser la population aux inégalités ayant leur origine en Suisse et transmettre notre vision d'un monde plus juste.

Plus d'information sur

publiceye.ch/groupes-regionaux ou auprès de

Floriane Fischer et Baptiste Corthay :
regional@publiceye.ch ou 021 620 03 03

Carburants toxiques : les Pays-Bas donnent raison à Public Eye



© Fabrice Brisio

La police néerlandaise de l'environnement valide la thèse centrale de notre rapport « Dirty Diesel » : les négociants suisses produisent et acheminent des carburants toxiques en Afrique de l'Ouest, en jouant sur la faiblesse des standards en vigueur. Leurs « recettes » sont une menace majeure pour la santé publique.

MARC GUÉNIAT

Une « machine de propagande ». C'est en ces termes peu amènes que Vitol a qualifié le travail de Public Eye sur la production et la vente de carburants très polluants à destination de l'Afrique. Le numéro un mondial du négoce de pétrole a peu goûté la publication du rapport « Dirty Diesel » en septembre 2016. Et il est toujours plus commode de tirer sur le messager que de répondre sur le fond des arguments.

Ce haussement d'épaules face à un commerce qui nuit à la santé de millions d'êtres humains, en particulier dans les villes africaines, n'a pas convaincu les Pays-Bas, d'où est exportée une part substantielle de l'essence et du diesel consommés entre Dakar et Luanda, en passant par Accra et Lagos. La police néerlandaise de l'environnement (ILT) s'est emparée de la question des carburants toxiques et a remis, en juillet 2018, un volumineux rapport au parlement.

Si, en Suisse, les autorités n'ont pas jugé utile de réagir en dépit du rôle central joué par les sociétés helvétiques, les Pays-Bas ont pris leurs responsabilités en tant que centre d'exportation.

300 fois la norme européenne

La démarche de l'ILT est une conséquence directe de l'enquête de Public Eye, comme l'atteste sa mention dès le deuxième paragraphe. Dans son éditorial du 13 juillet,

Le Monde a également relevé que le rapport des Pays-Bas confirme l'« étude rigoureuse publiée par l'organisation non gouvernementale suisse Public Eye deux ans plus tôt ».

Le ton employé par les inspecteurs néerlandais est certes plus policé, mais leurs conclusions sont identiques. Au terme d'une année d'investigation, l'ILT affirme sans détour que des substances hautement nocives pour la santé sont incorporées dans les carburants afin de tirer parti « au maximum » des réglementations plus souples dans les marchés où ils sont vendus. « L'essence et le diesel destinés à l'Afrique de l'Ouest sont mélangés de façon à se rapprocher le plus possible des standards en vigueur. »

En 2017, l'analyse du contenu de 44 tankers pétroliers en partance pour l'Afrique depuis les ports de Rotterdam et Amsterdam a révélé une teneur en soufre atteignant jusqu'à 300 fois la limite autorisée au sein de l'Union européenne (UE). Présent naturellement dans le pétrole, le soufre est identifié comme une cause majeure de la pollution de l'air aux particules fines. Il peut toutefois être réduit à une portion congrue par les raffineries modernes.

La « recette » toxique des négociants

Par la voix de leur association faïtière, la STSA, les négociants en pétrole aiment se présenter comme de purs

logisticiens se contentant d'acheminer une marchandise de son lieu de production vers son lieu de consommation. Là encore, l'ILT donne raison à Public Eye, en soulignant leur rôle décisif, et partant leur responsabilité, dans la production de carburants toxiques. Citées dans le rapport, les sociétés suisses Gunvor, Litasco et Vitol seraient plutôt des chimistes, voire des apprentis sorciers.

Car ce sont bien les négociants, ainsi que les majors pétrolières comme BP ou Shell, qui achètent les produits pétroliers intermédiaires, impropres à la consommation, des résidus bon marché provenant de raffineries ou de l'industrie pétrochimique. Puis ils les stockent dans les entrepôts qu'ils louent à Amsterdam et Rotterdam. Enfin, lors du chargement sur le navire, ils procèdent au blending (« mélange ») des différents ingrédients qui composent la « recette » de cette « qualité africaine ». Celle-ci est élaborée sur instruction et sous la responsabilité des négociants, insiste l'ILT.

Les éléments utilisés sont parfois assimilés à des déchets toxiques. Durant ses recherches, la police néerlandaise de l'environnement a mis la main sur un produit contenant plus de 1600 fois la teneur en soufre autorisée en Europe. Pour se conformer aux standards africains, les négociants font un usage « à grande échelle » de substances classées cancérigènes par l'OMS, dont le manganèse et le benzène. Ce dernier a ainsi été décelé dans un échantillon à un niveau 42 fois supérieur à la norme européenne.

Un « scandale » d'après le PNUE

Face à ces nouvelles révélations, le directeur du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), Erik Solheim, a exprimé son indignation : « L'exportation de carburants sales en Afrique de l'Ouest n'est rien d'autre qu'un scandale écologique et de santé publique. L'idée que certaines parties du monde ne méritent par les mêmes garanties sanitaires que d'autres est simplement choquante. » Et de poursuivre : « Des produits de telle qualité ne devraient pas être vendus même s'ils sont conformes aux standards nationaux. »

Les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, adoptés à l'unanimité par les États membres en 2011, stipulent que les sociétés ne peuvent pas se contenter de respecter le cadre légal s'il est manifeste que celui-ci est insuffisant pour protéger la population. C'est pourtant bien cette position qu'ont adoptée les négociants à la suite du rapport « Dirty Diesel ».

Une question « absurde »

Questionnée par Public Eye sur sa responsabilité dans ce commerce, Vitol bottait en touche : « Vitol ne peut pas déterminer les spécifications des carburants vendus aux consommateurs en Afrique. Dès lors, la question n'a aucun sens. » La firme minimisait en outre l'impact de son activité sur la pollution de l'air : « Selon l'OMS, c'est la pollution de l'air domestique [ndlr : au sein des foyers], et non le trafic routier,

qui est la principale cause de maladies pulmonaires chroniques dans les pays à bas revenus et qui provoque, chaque année, le décès de deux millions de femmes et d'enfants. »

Pour sa part, Trafigura déclarait qu'il était « absurde » de penser qu'elle aurait un « intérêt direct » au maintien de standards faibles en Afrique. De plus, il ne serait pas viable économiquement pour une société de livrer des produits de meilleure qualité que ne l'exige la législation.

Aux États africains de jouer, donc. C'est précisément la tâche à laquelle s'attelle le PNUE depuis près de dix ans. L'agence onusienne a connu quelques beaux succès en Afrique de l'Est et australe, où les standards sont proches des normes européennes.

Un dossier sensible

En Afrique de l'Ouest, la donne est complexe. Bon nombre de pays sont eux-mêmes producteurs de pétrole brut, mais importent l'essentiel de leurs besoins en carburants, faute de capacité suffisante de raffinage. La facture est très salée, et ce paradoxe pousse plusieurs pays à subventionner massivement ces importations. Par ailleurs, ce commerce très régulé est souvent contrôlé par des firmes à vocation cartellaire proches des pouvoirs politiques.

La question du coût d'un renforcement des standards est donc politiquement très sensible. Mais une grande partie du problème réside dans l'opacité de cette industrie. Même parés des meilleures intentions, les gouvernements n'ont qu'une très faible visibilité sur le prix réel de l'essence et du diesel importés.

La qualité déplorable des composants utilisés dans la « qualité africaine » suggère que les consommateurs paient trop cher pour faire le plein à la pompe. Une « arnaque » dont la victime serait à la fois la santé publique et le porte-monnaie. D'ailleurs, en Afrique de l'Est, les négociants internationaux ont été contraints de se conformer aux nouveaux standards pour le même prix.

Dans son rapport, Public Eye avait calculé que la différence de prix, du point de vue de la raffinerie qui procède à la « désulfuration » du diesel, n'est pas si élevée. Pour passer de 1000 à 10 ppm (parties par million), soit le niveau toléré en Europe, le surcoût s'élève à 85 centimes pour un plein de 50 litres. Ce montant doit être comparé aux coûts de santé publique occasionnés par la pollution de l'air qui, déjà, se chiffrent en milliards sur le continent.

Le Ghana l'a compris : moins d'un mois après la publication du rapport de Public Eye, le gouvernement a annoncé la réduction drastique, de 3000 à 50 ppm, de la teneur en soufre autorisée. En mars 2018, le Nigeria s'est également engagé à renforcer graduellement ses exigences à partir de juillet. Mais cette décision n'a pas encore été suivie d'effet. En décembre 2016, Abuja avait déjà fait une telle annonce, mais avait fini par reculer sous la pression de l'industrie, qui faisait valoir des répercussions massives sur le prix à la pompe. •

Glencore à l'épreuve du feu



© Meinrad Schade

Soupçons de corruption : Washington enquête sur les activités du géant suisse des matières premières au Nigeria, en République démocratique du Congo et au Venezuela. Une véritable bombe à retardement.

GÉRALDINE VIRET ET MARC GUÉNIAT

Nos trois Confédérés doivent encore se retourner dans leur tombe. Pour accompagner les yodlers et les saucisses, la municipalité de Baar, dans le canton de Zoug, a invité une représentante de Glencore à prononcer le traditionnel discours du 1^{er} août. Mais comment le géant des matières premières, mis en cause dans des affaires de corruption, d'évasion fiscale et de violations des droits humains, peut-il être une voix légitime pour « servir la bonne soupe patriotique » aux citoyens de la commune dans laquelle il est domicilié ? Loin de l'anecdote, ce mauvais casting est révélateur d'un système dans lequel les forces économiques ont depuis trop longtemps pris le dessus sur les pouvoirs politiques, au détriment de l'intérêt du plus grand nombre et du respect des valeurs fondamentales.

Hymne glencorien

« Le respect » : c'est en articulant son discours autour de ce terme fédérateur que la responsable des ressources humaines a « discrètement » célébré Glencore, plutôt que la Suisse, dans un exercice de relations publiques par conséquent réussi. Il faut dire qu'en période de troubles, toutes les occasions sont bonnes pour soigner l'image de l'entreprise, quitte à recourir à des artifices gros comme les montagnes helvétiques.

En ce sens, l'année 2018 met tous les communicants et avocats de la firme à l'épreuve du feu. Car depuis la déferlante des Paradise Papers, en novembre dernier, Glencore ne cesse de défrayer la chronique, associée à des pratiques douteuses et à des individus infréquentables. L'incendie s'est récemment propagé suite à l'intervention énergique de la justice américaine, bien décidée à faire davantage d'étincelles qu'un pétard mouillé un soir de fête nationale.

Débandade boursière

Mardi 3 juillet, 9 h 22. Glencore communique, en trois phrases, avoir reçu une injonction du Département américain de la justice portant sur des faits de corruption et de blanchiment d'argent. Le DoJ exige que le géant des matières premières lui remette des documents en lien avec ses activités au Nigeria, en République démocratique du Congo (RDC) et au Venezuela. La crainte d'une lourde amende et de poursuites pénales entraîne une perte de confiance chez l'une des parties prenantes les plus chouchoutées par la firme zougnoise : ses investisseurs. Moins d'une heure après cette sobre annonce, l'action de Glencore fait « patatras ! » à la Bourse londonienne. Mais comment celle

qui fut jadis « la plus grande société dont vous n'avez jamais entendu parler » en est-elle arrivée là ?

Secret de Polichinelle

Si le DoJ n'a pas spécifié ses centres d'intérêt, recourir à l'art divinatoire n'est pas nécessaire pour imaginer les faits à l'origine de cette déflagration, tout du moins en RDC (lire encadré). Glencore est rattrapée par sa lucrative histoire d'amour avec Dan Gertler, homme d'affaires à la réputation sulfureuse et ami du président Joseph Kabila. Souvenez-vous : en juillet 2009, le géant de Baar réalisait un coup de maître à Kinshasa. Aux côtés de Dan Gertler, il prenait le contrôle de l'une des plus belles mines de cuivre et de cobalt au monde. Grâce aux « négociations » menées par le magnat israélien, Glencore obtenait en outre des autorités congolaises un rabais substantiel sur le permis d'exploitation de la mine, miraculeusement passé de 585 à 140 millions de dollars.

Dan Gertler est mis en cause dans des enquêtes pour corruption par les autorités américaines et britanniques. Entre 2010 et 2012, cet « homme pieux et généreux », comme le décrit son avocat genevois, l'inénarrable Marc Bonnant, aurait fait perdre environ 1,36 milliard de dollars de revenus miniers à la RDC via des « contrats opaques et corrompus », selon le Trésor américain.

Les dirigeants de Glencore ont toujours assuré avoir mené un examen « approfondi et complet » du personnage avant de s'associer avec lui. Était-ce aussi avant l'invention du World Wide Web ? Car trois clics sur internet dévoilaient déjà le profil à haut risque de ce proche du pouvoir, dont les affaires dans le diamant étaient qualifiées par l'ONU, dès 2001, de « cauchemar pour la RDC ».

En décembre 2017, puis en juin dernier, Washington a imposé des sanctions au milliardaire et à ses sociétés. Qu'à cela ne tienne, le géant zougais lui verse sans complexe quelque 29,7 millions de dollars de royalties dus pour 2018 en euros, avec l'accord tacite des autorités fédérales. Et via des banques suisses peut-être, pour couronner le tout ?

Un final très attendu

Malgré les nombreux rapports d'ONG et articles de presse, il aura fallu neuf ans pour que Glencore soit inquiétée par la justice concernant ses opérations douteuses en RDC, conclues au détriment de la population congolaise. Dans le sillage des Paradise Papers, Public Eye a déposé, en décembre, une dénonciation pénale auprès du Ministère public de la Confédération afin qu'il se prononce sur la licéité des activités de Glencore dans ce pays parmi les plus pauvres et les plus corrompus de la planète. Neuf mois plus tard, la justice suisse se décidera-t-elle enfin à (ré-)agir ? Les autorités fédérales continueront-elles à célébrer les valeurs de la Suisse, tout en refusant de réguler ce secteur aux pratiques scélérates ? En imposant des devoirs de diligence sur les relations d'affaires aux sociétés suisses de matières pre-

nières, elles pourraient lutter contre les prises de risques excessives et la corruption « Made in Switzerland ».

Entreprise de déminage

Comme la République démocratique du Congo ne peut être rayée de la carte médiatique, Glencore a lancé une opération de séduction auprès des journalistes, quelques jours seulement après l'annonce de l'enquête américaine. Au programme : standards de sécurité, impôts et autres bienfaits de Glencore dans les pays lointains où elle opère, en particulier celui trop fréquemment cité.

Mais si la firme entend « maximiser la valeur créée pour ses différentes parties prenantes », de « manière responsable et transparente », pourquoi refuser de payer plus de taxes, tel que l'exige le nouveau code minier congolais ? Car construire des écoles c'est bien, mais payer son dû à la population, véritable propriétaire des ressources naturelles, c'est mieux !

Le géant zougais, qui bénéficie de la présomption d'innocence, et surtout d'un bénéfice record de 8,2 milliards de dollars à mi-parcours, a aussi lancé un programme de rachat de ses propres actions. Parce qu'à défaut d'être trop curieux, les investisseurs, eux, sont trop ingrats. ■

Mystères au Nigeria et au Venezuela

L'intérêt du Département américain de la justice est moins évident en ce qui concerne le Nigeria et le Venezuela que dans le cas de la RDC. On sait toutefois que Glencore a été citée comme co-conspiratrice par la compagnie pétrolière nationale du Venezuela (PDVSA), dans le cadre d'une plainte civile déposée aux États-Unis en mars dernier. PDVSA accuse la firme zougaise, ainsi que Vitol et Trafigura, d'avoir payé un consultant disposant d'un accès illicite à des informations confidentielles sur ses formules de prix et sur les appels d'offres relatifs aux exportations de pétrole. Ces faits, qui portent sur les années 2004-2017, auraient induit une perte de plus de 5 milliards de dollars pour les caisses publiques de Caracas. Le Ministère public du canton de Genève instruit une plainte pénale contre ce même consultant. Au Nigeria, Glencore était l'un des principaux clients de sociétés liées au magnat pétrolier Kola Aluko, qui fait l'objet de poursuites pénales au Royaume-Uni et aux États-Unis pour corruption. Ses activités étant concentrées en Suisse, le Parquet genevois a été appelé à fournir une importante documentation bancaire à Londres.

Multinationales responsables : la tension monte



Initiative multinationales responsables
oui!

En juin dernier, le Conseil national a approuvé à une large majorité un solide contre-projet indirect à l'initiative pour des multinationales responsables. Malgré ce résultat, il est indispensable de maintenir la pression en faveur de l'initiative. Car si le contre-projet venait à être édulcoré ou rejeté par le Conseil des États, la votation pourrait déjà avoir lieu l'année prochaine.

ANDREAS MISSBACH

Le 14 juin 2018, le Conseil national s'est largement prononcé en faveur d'un contre-projet à l'initiative pour des multinationales responsables, avec un excellent score de 121 voix contre 73. La gauche et le centre (PDC, PDB et Vert'libéraux) l'ont même soutenu à l'unanimité, tandis que la majorité des PLR (19 contre 13) et même 6 membres de l'UDC l'ont soutenu.

Des concessions douloureuses

Dans un premier temps, le Conseil fédéral avait, dans son message adressé au Parlement, renoncé à un contre-projet. C'est ensuite dans le cadre de la réforme du droit de la société anonyme que la Commission des affaires juridiques du Conseil national s'est prononcée sur le principe en faveur d'un tel texte.

Comme l'initiative, le contre-projet approuvé par le Conseil national prévoit des règles contraignantes en matière de diligence raisonnable sur la chaîne d'approvisionnement, ainsi qu'un mécanisme de responsabilité en cas d'infraction. Mais il comprend toutefois de douloureuses concessions par rapport à l'initiative : le texte s'applique à un nombre réduit d'entreprises et limite leur responsabilité. Ces défauts sont toutefois compensés

par le fait que des mesures législatives entreraient plus rapidement en vigueur dans le cadre d'un contre-projet qu'à travers une votation populaire.

Les raisons de ce premier succès

Jusqu'ici, aucun dossier sur les droits humains n'avait jamais rencontré une telle approbation au Conseil national – notamment en raison de la véhémence opposition des lobbies Économiesuisse et Swissholdings. Ce premier succès s'explique par plusieurs raisons :

- ▶ La nécessité de prendre des mesures est incontestable. La grande majorité de l'opinion publique a conscience de la constante implication de multinationales domiciliées en Suisse dans des pratiques déloyales et dans des violations de droits humains.
- ▶ La proposition de contre-projet a été soumise par deux élus de partis bourgeois, Karl Vogler (groupe PDC) et Hans-Ueli Vogt (groupe UDC). Vogt n'est pas seulement conseiller national, mais aussi professeur de droit économique à l'université de Zurich ; il est reconnu comme l'un des plus grands spécialistes du



droit suisse de la société anonyme. Le contre-projet bénéficie donc d'un vaste soutien politique et repose sur des bases juridiques solides. Ce qui pourrait également nous être utile en cas d'échec du contre-projet et de votation populaire. À la différence d'autres initiatives, personne ne pourra alors prétendre que notre texte est impossible à mettre en œuvre.

- ▶ Le contre-projet bénéficie également d'un vaste soutien du secteur privé. Des entreprises telles que Migros, Ikea et la société de négoce de matières premières Mercuria se sont rapidement exprimées en faveur du contre-projet, puis le « Groupement des Entreprises Multinationales », qui rassemble 90 multinationales de Suisse romande, lui a apporté son soutien, ainsi que l'association pour une économie durable öbu qui compte 350 entreprises parmi ses membres.
- ▶ Un comité « Oui au contre-projet sur la responsabilité des entreprises » (www.kvi-gegenvorschlag.ch/français/) a vu le jour au printemps dernier. Il est composé d'entrepreneurs, d'éminents professeurs de droit, de spécialistes de divers domaines et de personnalités des milieux bourgeois.
- ▶ La discussion suisse sur la diligence raisonnable s'inscrit dans une tendance internationale. La France dispose déjà d'une loi dans ce sens, la

Commission européenne va évaluer le devoir de diligence raisonnable l'année prochaine, et l'Allemagne l'année suivante dans le cadre de l'accord de coalition. L'Organisation de collaboration et de développement économiques (OCDE) a renforcé l'acceptation internationale de la diligence raisonnable en matière de droits humains et de protection de l'environnement – sur demande du G7. À la fin mai, après trois ans de travail, son conseil des ministres a adopté par consensus un nouveau guide intersectoriel. La Suisse y était représentée par son conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann.

- ▶ Les partis bourgeois ont peur de l'initiative pour des multinationales responsables car il est de plus en plus évident qu'elle aurait de fortes chances d'être approuvée dans les urnes. Ils craignent aussi une campagne de votation en pleine année électorale et en même temps que les débats sur les allègements fiscaux des entreprises (projet fiscal 17).
- ▶ Le comité de l'initiative a finalement annoncé que l'initiative serait retirée si le contre-projet venait à être approuvé sans modification. Ce point est important pour les parlementaires, qui veulent s'assurer de l'utilité de leurs efforts et concessions.

La balle est dans le camp du Conseil des États

Que va-t-il désormais se passer ? Le Conseil des États doit à présent se pencher sur le contre-projet indirect. Le 21 août, la Commission des affaires juridiques du Conseil des États a procédé à des consultations auxquelles Urs Rybi, de Public Eye, a été convié en tant que représentant de la coalition de l'initiative. Les discussions se poursuivent cet automne et le Conseil des États devrait se prononcer lors de sa session d'hiver. Si la proposition du Conseil national ne passe pas au Conseil des États sans modification, alors la Chambre basse devra à nouveau se pencher sur la question. Il semble fort probable que quelques conseillers et conseillères aux États tenteront encore d'affaiblir le texte. Si le Conseil des États, ou par la suite le Conseil national, enterre finalement le contre-projet, ou que la Chambre haute ne se contente pas de faire des précisions, mais continue de diluer le texte, alors l'initiative sera soumise à votation : soit en mai 2019, soit – pour cause d'année électorale – en février 2020.

Si, à l'inverse, il en ressort un contre-projet convaincant, le comité d'initiative tiendra sa parole et retirera le texte « sous conditions », notamment que le retrait ne soit effectif qu'après l'échéance du délai référendaire du contre-projet en question. L'inscription dans la loi de la responsabilité des entreprises à travers le contre-projet pourrait donc entrer en vigueur dès le début de l'année 2020. La voie de l'initiative populaire prendrait quelques



Engagez-vous dans un groupe de soutien à l'initiative

On compte aujourd'hui plus de 25 groupes de soutien à l'initiative pour des multinationales responsables à travers le pays. Les neuf groupes régionaux de Public Eye sont aussi au cœur de cette mobilisation à grand renfort de stands d'information, de projection de films ou de présentations dans leur région.

Vous souhaitez passer à l'action ?

Alors écrivez-nous à l'adresse initiative@publiceye.ch pour en savoir plus sur les possibilités d'engagement dans votre région.

Vous trouverez également des informations sur www.publiceye.ch/groupes-regionaux ou www.publiceye.ch/initiative



**Initiative
multinationales
responsables**

années de plus en raison de l'élaboration d'une loi d'application à laquelle le Parlement devrait ensuite procéder.

Maintenir la pression

En marge du processus parlementaire, les préparatifs de la campagne de votation suivent leur cours. Car nous devons avant tout maintenir la pression pour que le contre-projet soit aussi bon que possible. Mais, surtout, les nombreuses incertitudes qui subsistent autour d'une possible dilution du contre-projet ne nous permettent toujours pas de savoir si nous pourrions effectivement retirer l'initiative.

Notre campagne de votation se manifeste déjà à travers les quelque milliers de drapeaux orange qui ornent les balcons et fenêtres à travers la Suisse. Il est d'ailleurs tout à fait remarquable qu'une initiative bénéficie déjà d'une telle visibilité – alors même que la date de votation n'est pas encore connue. Cela est notamment le fruit de la vaste couverture médiatique dont elle bénéficie déjà dans de nombreuses émissions et articles de presse consacrés à la thématique.

Avec désormais plus d'une centaine d'organisations membres du comité de soutien, l'initiative a assurément le vent en poupe. Depuis plus de six mois, un comité d'Églises manifeste également son soutien sur son site internet www.kirchefürkovi.ch. Celui-ci rassemble un vaste éventail de personnalités des milieux ecclésiastiques, des paroisses et des organisations chrétiennes. L'initiative est par ailleurs publiquement soutenue par 70 personnalités du secteur privé.

Des signes très favorables

En août dernier, le politologue Claude Longchamp a estimé dans son blog sur swissinfo.ch qu'environ une initiative populaire sur dix serait acceptée à l'avenir. Elles auraient « toujours de bonnes chances de réussir si elles abordent des problèmes largement partagés » et en l'absence d'alliances solides à leur rencontre au sein du gouvernement et du Parlement. Toujours selon le politologue, « parmi les initiatives actuellement pendantes, cette situation pourrait en particulier toucher l'initiative multinationales responsables ». Les résultats du dernier sondage de Demoscope, que nous avons reçus en août dernier, sont également très encourageants puisque 74 % des personnes interrogées se sont déclarées en faveur de l'initiative. À la question du besoin de dispositions légales pour mieux réglementer les entreprises suisses, 84 % ont répondu « oui, certainement » ou « oui, plutôt ».

Quoi qu'il ressorte des débats parlementaires, nos chances de l'emporter dans les urnes n'ont jamais été aussi bonnes. Pourtant, pour conserver toutes nos chances de succès jusqu'au bout, nous devons maintenir la pression et poursuivre notre engagement sans relâche. ■



Quatre atouts à la direction de Public Eye

Depuis le mois d'août, la direction collégiale de Public Eye est à nouveau au complet. Christian Engeli et Alessandra Silauri ont rejoint le quatuor de tête.

Après dix ans d'engagement, Marion Graber a quitté Public Eye à la fin mai. Engagée en 2008, elle a rapidement intégré la direction de l'ancienne section allemande, avant de prendre, en 2013, la direction du département Communication et promotion de la nouvelle entité nationale. Dès 2015, elle a pris la responsabilité du département Finances et administration, ainsi que la codirection, avec Géraldine Viret, du département Communication et promotion. Afin de pouvoir se consacrer pleinement à son rôle de responsable médias pour la Suisse romande, Géraldine a décidé de se retirer de la direction. Nous remercions vivement Géraldine et Marion de leur dévouement et de leur engagement indéfectible pour Public Eye.

En début d'année, Christian Engeli (46 ans) a repris la direction du département Communication et promotion. Après une formation de journaliste et de spécialiste des médias, Christian occupe depuis 2007 des positions dirigeantes au sein d'ONG suisses, tout d'abord en tant que responsable Communication et campagnes pour Solidar, puis en tant que responsable Campagnes pour Greenpeace. Marié et père de deux enfants, il s'engage aussi à titre bénévole pour lancer le « Campaign Bootcamp », une

formation intensive pour les activistes. En étroite collaboration avec sa nouvelle équipe, il met déjà ses compétences et son dynamisme au service de notre cause, en lançant par exemple, au cœur de l'été, une action de sensibilisation aux conditions de travail déplorables sur la chaîne d'approvisionnement du nouveau sponsor de Roger Federer.

Début août, Alessandra Silauri (55 ans) a repris la direction du département Finances et administration, un secteur clé qui garantit, en coulisses, le bon fonctionnement de l'organisation. Ingénieure agronome diplômée de l'École polytechnique fédérale de Zurich (ETH), Alessandra a travaillé quelques années dans le secteur privé, avant d'occuper divers postes à responsabilité au sein de l'administration cantonale vaudoise et de l'administration fédérale. Avant de rejoindre Public Eye, elle dirigeait un état-major de la division Économie et Innovation de l'Office fédéral de l'environnement. Mère de deux filles, Alessandra s'engage dans la politique communale et la société civile du canton de Vaud. Elle est également membre du comité de l'association Actares – Actionariat pour une économie durable.

Nous souhaitons à Alessandra et Christian la bienvenue dans notre équipe ! •

Stop aux pesticides extrêmement dangereux !



**Nous poursuivons nos recherches sur
l'utilisation de pesticides extrêmement dangereux
dans les pays en développement.**

**Merci de soutenir notre travail.
www.publiceye.ch**

Depuis cinquante ans, l'ONG Public Eye (anciennement Déclaration de Berne) porte un regard critique sur l'impact de la Suisse et de ses entreprises sur les pays pauvres. Par un travail d'enquête, de plaidoyer et de campagne, Public Eye demande davantage d'équité et le respect des droits humains partout dans le monde. Forte du soutien de ses quelque 25 000 membres, Public Eye agit ici, en Suisse, pour un monde plus juste.

Public Eye, avenue Charles-Dickens 4, CH-1006 Lausanne,
tél. +41 (0)21 620 03 03, contact@publiceye.ch, compte postal 10-10813-5

www.publiceye.ch

 @PublicEyeSuisse  PublicEyeSuisse  @publiceye.ch



Pour un monde
plus juste
Public Eye

**50
ANS**

 Déclaration de Berne